



Organisation des Assurances Africaines

Rapport annuel 2021

Publié par



Organisation des Assurances Africaines



Pour plus d'informations, rendez-vous sur :
www.faberconsulting.ch

Le rapport annuel 2021 de l'Organisation des Assurances Africaines
a été publié en novembre 2021

Pour de plus amples informations sur le rapport, veuillez contacter :



Organisation des Assurances Africaines

Organisation des Assurances Africaines
30, Avenue de Gaulle
B.P. 5860
Douala, Cameroun
Téléphone : (237) 233 42 01 63
E-mail : aio@africaninsurance.net
Site Web : <http://www.african-insurance.org>

La version numérique du rapport est disponible à l'adresse suivante :
<http://www.african-insurance.org>

© 2021 Organisation des Assurances Africaines
Tous droits réservés. Aucun élément de la présente publication ne peut être
reproduit, republié, téléchargé, affiché, encadré, modifié, vendu, transmis ou
distribué de toute autre façon sans l'accord préalable écrit de l'éditeur.

Table des matières

Avant-propos	4
Résumé analytique	6
Temps forts de l'OAA en 2021	8
Entretien avec Jean Baptiste Ntukamazina, Secrétaire Général de l'Organisation des Assurances Africaines	18
Membres de l'OAA – une synthèse	20
Comité de Gestion et Comité Exécutif de l'OAA	22
Le secteur africain de l'assurance en chiffres	26
Panorama économique	26
Panorama du marché de l'assurance et de la réassurance	31
– Assurance-vie	32
– Assurance non-vie	33
– Réassurance	36
Thème phare de l'année – formation en assurance et courtiers	42
Les tendances réglementaires majeures transformant le marché africain de l'assurance	48

Avant-propos



Chers membres et soutiens de l'Organisation des Assurances Africaines,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le premier rapport annuel de l'Organisation des Assurances Africaines. Nous l'avons créé afin de vous informer régulièrement de la situation des marchés africains de l'assurance, vous présenter les thématiques actuelles et dernier point, mais non des moindres, mettre en avant nos succès et nos activités à venir.

En 2021, nous avons continué à concrétiser notre vision sans laisser de côté nos premiers objectifs stratégiques introduits pour la première fois en 2019. La présente édition de notre rapport annuel met en lumière les formidables progrès réalisés par l'OAA dans la fourniture de services à notre portefeuille de membres toujours plus

important. Elle éclaire également notre réponse aux défis inédits posés par la pandémie de Covid-19 en lançant des solutions numériques afin de rationaliser nos opérations.

Le monde traverse une crise sanitaire planétaire, inédite de notre vivant. Bien que le secteur africain de l'assurance ne soit pas encore tout à fait tiré d'affaire, il existe de bonnes raisons de se montrer optimiste. Il est resté résilient et a collaboré main dans la main avec les gouvernements et régulateurs pour faire face au spectaculaire choc financier induit par la pandémie. Tout au long de cette dernière, les acteurs du monde de l'assurance et de la réassurance ont maintenu leurs opérations et déployé tout l'éventail de leurs solutions de risques, leur expertise et leurs capitaux pour soutenir les assurés africains.

La coopération et le dialogue permanents avec les gouvernements, régulateurs et autorités de surveillance sont cruciaux pour gérer l'après-crise, car leurs décisions législatives et réglementaires structureront le futur du secteur de l'assurance en Afrique. Je vous invite à consulter le chapitre final pour découvrir la façon dont les régulateurs africains ont géré la pandémie et ce sur quoi ils se concentreront à l'avenir.

Enfin, je profite de l'opportunité pour remercier le Comité Exécutif ainsi que l'équipe de Direction de l'OAA. Ils ont fait preuve d'une ingéniosité et d'une énergie exceptionnelles dans l'accompagnement de la mission de l'OAA face aux défis de la pandémie de Covid-19. L'adaptabilité et les efforts qu'ils ont déployés ont rendu possibles les succès décrits dans ce rapport.

Parallèlement, je voulais vous informer que mon mandat de Présidente de l'OAA arrive à son terme. Je suis profondément honorée et c'est avec une grande humilité que j'ai exercé cette fonction depuis juin 2019. Je suis fière de tout ce que nous avons accompli ensemble au cours de ces deux dernières années. Il est temps pour moi de passer le témoin à mon successeur, Tope Smart, qui a été élu nouveau Président de l'OAA en septembre 2021. Je souhaite à Tope et à tous nos fidèles membres de l'OAA le meilleur pour l'avenir.

Cordialement,

Delphine Traoré

Présidente de l'Organisation des Assurances Africaines (2019 – 2021)



Je suis profondément honoré et en même temps ravi d'accéder au poste de Président de l'Organisation des Assurances Africaines, dans une période où l'accord portant création de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), une formidable initiative de l'Union Africaine, est entrée en vigueur. Je la considère comme un tournant historique pour tout le secteur de l'assurance en Afrique, car celui-ci joue un rôle majeur dans le développement économique du continent. L'augmentation attendue du commerce intra-africain par le biais de la ZLECAf permettra de renforcer la pénétration de l'assurance dans la région. En vue d'atteindre cet objectif, l'Organisation des Assurances Africaines et moi-même collaborerons étroitement avec les gouvernements et régulateurs locaux.

Tope Smart

Nouveau Président de l'Organisation des Assurances Africaines (2021)

Résumé analytique

Un nouveau cadre stratégique sert de boussole à l'ensemble des activités de l'OAA

En 2019, l'Organisation des Assurances Africaines (OAA) a conduit une étude globale pour mieux comprendre les besoins de ses membres, et y répondre. Les membres percevaient de manière uniforme l'OAA comme l'organe naturel à même de représenter les intérêts du secteur africain de l'assurance. S'appuyant sur cette marque de confiance, l'OAA a mis en place un nouveau plan stratégique global pour la période 2019 – 2024, affichant son ambition de devenir le centre d'excellence et de défense des intérêts du secteur sur le continent. Malgré la crise sanitaire, l'OAA a soutenu activement ses membres à travers de nombreuses activités en 2020 et 2021. De plus, en septembre 2021, elle a organisé sa 47^{ème} Conférence et Assemblée Générale, avec pour thème « Reconstruire l'économie en Afrique – La perspective de l'assurance », et le plein soutien du gouvernement nigérian.

En 2020, le recul du PIB en Afrique a été moindre que la contraction mondiale

Les 18 derniers mois ont été fortement marqués par la crise sanitaire et économique induite par le Covid-19. L'Afrique a été particulièrement affectée par deux vagues successives, la seconde surpassant largement la première en termes de rythme et d'ampleur. L'accès du continent aux vaccins reste limité. En conséquence, les perspectives d'une reprise économique rapide en Afrique en 2021 et au-delà demeurent incertaines. Bien que le recul de 2,1 % du PIB en Afrique en 2020 ait été moins sévère que la contraction à l'échelle mondiale (3,3 %) et que celle des pays développés (4,7 %), il s'agit tout de même de la pire récession sur le continent depuis plus de cinq décennies.

Les primes d'assurance en Afrique ont augmenté moins rapidement que le PIB en 2020

Les marchés mondiaux des assurances ont été moins lourdement affectés par la pandémie de Covid-19 que ce qui était redouté au départ. Tandis que l'économie mondiale s'est contractée de 3,3 %, les primes d'assurance directes ont cédé seulement 2,1 %. Par conséquent, la pénétration mondiale de l'assurance a légèrement crû, passant de 7,2 % en 2019 à 7,4 % en 2020. De la même manière qu'en 2019, où les primes d'assurance sur le continent avaient progressé plus lentement que le PIB, elles se sont contractées de 2,9 % en 2020, alors que l'économie cédait elle 2,1 %. Par conséquent, la pénétration de l'assurance en Afrique a continué de baisser, passant de 2,78 % en 2019 à 2,6 % en 2020. Exprimées en dollars américains, les primes sur le continent sont passées de 67,2 à 60,2 milliards, une chute imputable quasi exclusivement à la dépréciation du rand sud-africain face au billet vert. Le marché africain de la réassurance a traditionnellement surperformé les marchés de l'assurance directe de la région, les capacités de réassurance demeurant relativement compétitives.

Résumé analytique

Les établissements de formation et la pénurie de talents

Dans les pays africains, le secteur de l'assurance connaît une pénurie de compétences, et même les meilleures entreprises ont des difficultés à attirer et à conserver les talents. Une pénurie exacerbée par différents facteurs, notamment car les personnes douées se tournent vers des secteurs plus attractifs. Le fait que la numérisation transforme fondamentalement la façon de fonctionner du secteur assurantiel signifie également que le besoin de compétences numériques et classiques est encore plus aigu que jamais. Les principaux établissements d'enseignement et de formation en assurance adaptent leurs programmes à l'évolution des besoins du secteur, mais recommandent également aux réassureurs d'investir davantage dans la formation de leurs employés.

Les courtiers en assurance et réassurance ont démontré leur pertinence pendant la crise

La pandémie de coronavirus a également eu un impact profond sur les courtiers en assurance qui ont maintenu leurs opérations afin d'aider leurs clients à mieux gérer cette période troublée. Le cœur de métier d'un courtier, à savoir comprendre l'activité du client et identifier la couverture d'assurance adaptée, a gagné en acuité pendant la pandémie. En effet, les courtiers ont été submergés de questions de leurs clients portant sur les conséquences du Covid-19.

Tendances réglementaires – un exercice de funambule pour gérer la crise pandémique

Pendant la crise sanitaire, les régulateurs de l'assurance sont revenus aux fondamentaux de leur mandat, à savoir la stabilité du marché et la protection du consommateur. Un mouvement contraire à la tendance de la dernière décennie consistant à élargir les mandats réglementaires. Les régulateurs de l'assurance en Afrique subsaharienne ainsi que leurs homologues internationaux ont dû se livrer à un numéro d'équilibriste, en diminuant la pression sur les entités régulées tout en surveillant les vulnérabilités du marché afin de garantir la protection des consommateurs. Les différents régulateurs ont choisi de fixer des niveaux de priorité variables aux divers aspects de ce compromis. Certains ont choisi de relâcher la pression habituelle pour que les entités soumises à la réglementation répondent mieux à la pandémie, alors que d'autres étaient davantage préoccupés par la protection de la vie et des moyens de subsistance des assurés.

Les temps forts de l'OAA en 2021

Un nouveau cadre stratégique sert de boussole à l'ensemble des activités de l'OAA en vue de promouvoir le secteur africain de l'assurance.

L'Organisation des Assurances Africaines (OAA) a été fondée en 1972 pour soutenir le développement d'un secteur sain de l'assurance et pour favoriser la coopération interafricaine dans le secteur. En 2019, l'OAA a conduit une étude globale pour mieux comprendre les besoins de ses membres, et y répondre. Un des principaux enseignements de cette enquête était que les membres percevaient de manière uniforme l'OAA comme l'organe naturel à même de représenter les intérêts du secteur africain de l'assurance.

S'appuyant sur cette marque de confiance, l'OAA a élaboré un nouveau plan stratégique global pour la période 2019 – 2024, affichant l'ambition de devenir le centre d'excellence et de défense des intérêts du secteur sur le continent. Pour y parvenir, l'OAA doit faire valoir ces derniers, aider à augmenter la pénétration de l'assurance, promouvoir des pratiques d'excellence et être à l'origine de projets démontrant les avantages de l'assurance aux assurés, décideurs politiques et régulateurs. La vision de l'OAA, sa mission et ses six objectifs stratégiques constituent la boussole des priorités et des activités de l'organisation.

Graphique 1 : Plan stratégique 2019 – 2024 de l'OAA – Vision, mission et objectifs stratégiques



Source : Organisation des Assurances Africaines

Les temps forts de l'OAA en 2021

Plaidoyer



L'OAA promeut les intérêts politiques du secteur africain de l'assurance. Objectifs clés :

- L'OAA deviendra le principal point de contact pour les gouvernements et autres parties prenantes pour obtenir des informations quant aux avantages de l'assurance en Afrique
- L'OAA établira une feuille de route pour mettre en avant les positions de ses membres
- L'OAA défendra la position commune de ses membres

En 2021, l'Organisation des Assurances Africaines a publié une position officielle sur la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) ainsi qu'une analyse de marché quant à la meilleure façon d'accompagner le développement de la micro-assurance en Afrique.

En s'appuyant sur une enquête auprès de ses membres, l'OAA a élaboré la version préliminaire d'une position officielle exprimant son point de vue quant à l'intégration du secteur africain de l'assurance au sein de la ZLECAf. La stabilité financière et la sécurité sont la clé de voûte de l'exploitation du potentiel d'opportunités et de croissance pour l'économie africaine que recèle la ZLECAf. Le secteur est dans une position idéale pour jouer un rôle de locomotive dans l'accompagnement de la mise en œuvre de la ZLECAf. Cependant, une intégration plus poussée voire une harmonisation des règles en matière d'assurance sur le continent est nécessaire pour que les acteurs africains puissent pleinement endosser ce rôle.

Les solutions de micro-assurance sont susceptibles d'améliorer la pénétration de l'assurance en Afrique, mais d'importants coûts administratifs relativement à sa valeur transactionnelle limitent l'expansion de cette industrie sur tout le continent. La proposition de valeur de la micro-assurance est largement tributaire de l'introduction d'une réglementation favorable, d'une technologie appropriée, de son regroupement avec d'autres services financiers et/ou réseaux de distribution mobile, ainsi que de la sensibilisation et de la formation. Cette publication évalue le potentiel du marché, les coûts de transaction et l'univers réglementaire. Elle constitue une base de discussion avec les régulateurs quant au possible lancement d'une initiative stratégique de micro-finance, en vue d'épauler les membres de l'OAA dans le développement de flux de revenus supplémentaires.

Développement de compétences



L'OAA encourage les solutions répondant aux besoins des segments sous-assurés des différentes sociétés, favorisant ainsi une meilleure pénétration de l'assurance. Objectifs clés :

- L'OAA évaluera ses pools existants et évoquera le besoin de nouvelles solutions avec ses membres
- L'OAA pourra tester la viabilité de nouvelles solutions d'assurance à travers des projets phares

Depuis sa fondation en 1972, l'OAA a mis en place différents pools d'assurance et associations en vue d'accompagner ses membres dans le développement de leurs compétences sur le marché de l'assurance. Par exemple, le Pool Aviation et le Pool Pétrolier et Énergétique ont été créés pour développer des compétences et faire croître ces branches. En outre, l'OAA a constitué plusieurs groupes et associations pour fournir davantage de ressources sur les questions stratégiques, notamment le

Les temps forts de l'OAA en 2021

Comité de l'OAA sur l'Assurance-vie, l'Association des Courtiers Africains en Assurance, l'Association des Autorités Africaines de Contrôle des Assurances et l'Association des Éducateurs et Formateurs Africains en Assurances.

Ce travail essentiel s'est poursuivi en 2021 lorsque l'équipe de direction de l'OAA a proposé plusieurs initiatives et organisé des événements pour promouvoir la capacité d'assurance en Afrique :

- **Mettre en place un entrepôt global de données africaines d'assurance** : l'OAA collabore avec l'African College of Insurance and Social Protection (ACISP) en Tanzanie et d'autres partenaires en vue de bâtir un entrepôt global de données d'assurance. Dans un second temps, l'OAA collaborera avec l'African Risk Capacity pour alimenter l'entrepôt en données météorologiques, et à l'avenir, en données supplémentaires sur les branches de l'assurance directe reposant sur les informations fournies par les régulateurs africains.
- **Formation au service de la capacité de marché** : lors de la 47^{ème} Conférence et Assemblée Générale de l'OAA, un protocole d'entente a été signé avec l'ACISP portant sur différentes problématiques auxquelles est confronté le secteur de l'assurance et de la réassurance. Outre la mise en place de l'entrepôt de données mentionnée plus haut, ce partenariat comprend d'autres objectifs. Citons notamment la création du Programme de certification de l'OAA (dans l'assurance, la protection sociale, les retraites, le pilotage actuariel et la gestion des risques). Y figurent également le lancement de programmes spécifiques de leadership et de développement des talents, ainsi que la mise en œuvre de projets prioritaires avec d'autres tiers portant sur des thèmes comme les tables de mortalité, les titres assurantiels, la stratégie et les règles de micro-assurance pour l'Afrique.
- **Développement des compétences de courtiers en Afrique** : l'OAA, en coopération avec l'Association des Courtiers Africains en Assurance, a organisé un webinaire intitulé « Repositioning insurance broking operations after Covid-19 » (Repositionner les opérations de courtage en assurance après la pandémie de Covid-19). Plus de 260 représentants de courtiers africains et internationaux ont participé à cette plateforme pour évoquer la façon de transformer l'activité afin d'assurer sa pérennité.

Organes créés par l'OAA

1. *Le Pool Aviation Africain*, géré par Africa Re, fournit une capacité d'assurance à l'industrie aéronautique africaine et souscrit des contrats auprès de plusieurs compagnies aériennes africaines et internationales. Ces dernières années, le Pool a été confronté à des défis reflétant les problèmes du secteur mondial de l'assurance aviation. Le nombre de membres du Pool est resté stable à 52 en 2020, avec une capacité de souscription de 8,11 millions de dollars américains et la capacité de souscription brute a été maintenue à 17,5 millions de dollars américains. Le bénéfice d'exploitation s'est amélioré de 54,86 % pour atteindre une perte de 2,09 millions de dollars américains en 2020 contre 4,63 millions de dollars américains en 2019. Les résultats du pool devraient s'améliorer à l'avenir grâce aux mesures de souscription prises et aux récentes améliorations des conditions du marché.

2. *Le Pool Africain des Risques Pétroliers et Énergétiques*, également géré par Africa Re, fournit des capacités principalement pour les marchés africains et certains marchés internationaux. Le nombre de membres du Pool est resté stable (51 membres en 2020), avec une capacité de souscription atteignant 8,86 millions de dollars américains et une capacité de souscription brute de 90 millions de dollars américains. En raison du ralentissement économique consécutif à la pandémie du Covid-19 et de l'effondrement des prix du pétrole, le revenu des primes a diminué de 7,68 % pour atteindre 28,25 millions de dollars américains en 2020 et le résultat d'exploitation s'est amélioré de 9,59 % pour atteindre une perte de 10,09 millions de dollars américains en 2020. Au 31 décembre 2020, le compte des membres s'élève à 24,31 millions USD.

3. *L'Association des Courtiers Africains D'assurance (ACAA)* est l'un des premiers organes créés par l'OAA. L'ACAA et son Comité Exécutif sont dirigés par un Président nommé, tandis que le Secrétaire Général de l'OAA gère le secrétariat de l'Association. Le Comité exécutif de l'ACAA est composé de membres élus par les groupes régionaux d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord, d'Afrique centrale et de l'Est et d'Afrique du Sud. La Fédération fonctionne par l'intermédiaire du Comité Exécutif et d'autres comités de travail établis par l'ACAA. Les principaux objectifs de l'ACAA sont :

- Protéger le bien-être et les intérêts des courtiers en ré/assurance et de leurs associations en Afrique.
- Promouvoir l'échange d'affaires de ré/assurance entre ses membres.

- Promouvoir les pools d'assurance en Afrique.
- Promouvoir la formation en assurance et l'échange d'informations techniques entre ses membres et les autres marchés d'assurance.

4. *Le Comité sur l'Assurance-Vie de l'OAA* est l'un des comités de l'Organisation des Assurances Africaines dont l'objectif est de «promouvoir le développement de l'industrie de l'assurance-vie et des pensions en Afrique».

Le Forum sur l'Assurance-Vie s'est tenu pendant la Conférence annuelle et l'Assemblée générale de l'OAA et a fourni une plateforme aux délégués des compagnies d'assurance-vie pour échanger des idées et des expériences.

Le Forum sur l'Assurance-Vie est l'événement phare du Comité. Avant 2019, il se tenait chaque année en novembre. Désormais, le Forum sur l'Assurance-Vie se tient parallèlement à la Conférence et à l'Assemblée Générale Annuelle de l'OAA.

5. *L'Association Africaine des Autorités de Contrôle des Assurances (AAACA)*, fondée en 1989, est l'organisation faitière des autorités de contrôle des assurances en Afrique.

Ses principaux objectifs sont de promouvoir la coopération entre les autorités de contrôle, d'aider les pays à développer leurs ressources humaines et de créer un forum pour la standardisation des lois sur les assurances et des structures de contrôle sur le continent.

L'AAACA regroupe actuellement 24 autorités de contrôle des assurances et a organisé plusieurs ateliers et séminaires avec le soutien de la CNUCED.

6. *L'Association des Éducateurs et des Formateurs Africains en Assurance* a été créée pour fonctionner sous les auspices de l'OAA en tant qu'organisation internationale dotée d'une pleine personnalité juridique et d'une autorité financière.

Objectifs principaux :

- Promouvoir l'enseignement de l'assurance en Afrique par le biais de diverses institutions éducatives dans chaque pays membre, au niveau sous régional et panafricain.
- Soutenir les formateurs africains en assurance pour qu'ils effectuent des recherches continues sur les besoins de formation et de développement du secteur

Organes créés par l'OAA

- et recommander des programmes visant à promouvoir le niveau de formation du personnel.
- Promouvoir la recherche afin de développer des méthodes et des supports pédagogiques appropriés pour l'éducation et la formation du personnel africain des assurances et des secteurs connexes.
 - Promouvoir l'enseignement de l'assurance et des domaines connexes et, dans le cadre de cet objectif, soutenir toutes les institutions de formation existantes et encourager la création de nouveaux centres de formation et d'éducation.
 - Encourager les programmes d'échange pour les formateurs africains en assurance et la création d'un centre panafricain de formation et de recherche en assurance dans un délai raisonnable, au niveau le plus élevé possible.
 - Promouvoir la rédaction d'articles, de monographies, de livres et d'autres documents d'étude sur l'assurance et les sujets connexes particulièrement pertinents pour l'éducation et la formation du personnel d'assurance africain et leur échange entre les institutions membres.
 - Favoriser la création de bibliothèques d'assurance et de centres de documentation au profit de l'industrie africaine de l'assurance.
 - Harmoniser autant que possible le contenu des cours et des programmes d'enseignement de l'assurance en Afrique.
 - Promouvoir l'apprentissage des pratiques, des lois et des contrôles ou des réglementations en matière d'assurance des autres pays et sous-régions d'Afrique dans chaque pays et sous-région.

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération, avec le soutien du Secrétariat de l'OAA, est engagée dans des activités de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires de l'OAA. Les activités futures comprennent :

- Le partenariat avec d'autres organisations, notamment la Banque mondiale, la CNUCED, l'OIT et l'Initiative Accès à l'assurance dans divers programmes de renforcement des capacités.
- Promouvoir le renforcement des capacités réglementaires africaines.
- Promouvoir le renforcement des capacités des instituts de formation africains.
- Encourager la recherche universitaire.
- Promouvoir l'éducation et la formation en matière d'assurance.
- Soutenir l'Institut Africain de Formation.

7. *Le Centre Africain des Risques Catastrophiques (CARC)*, géré par la Société Centrale de Réassurance (SCR), a pour mission de développer les capacités de ré/assurance des risques de catastrophes en Afrique et de promouvoir la prévention et la protection contre ces risques.

Concrètement, le CARC travaille sur différents projets :

- La constitution d'une base de données pour mieux identifier et évaluer la vulnérabilité aux risques de catastrophes en Afrique et la production de cartes de risques de catastrophes.
- Élaboration d'un modèle de tarification des risques de catastrophes et développement de programmes d'assurance et de réassurance couvrant les risques de catastrophes.
- La gestion du risque de sécheresse et le développement de polices de ré/assurance et de couvertures indicelles couvrant ce type de risque.
- L'organisation de conférences internationales régulières sur les risques de catastrophes
- L'organisation de la mise en place de secours aux victimes les plus touchées.

Récemment, le CARC, en collaboration avec la CNUCED, la Banque Mondiale, l'OAA et le SCR, a organisé trois conférences régionales à Casablanca et a publié un livre intitulé «Catastrophe risks : management and coverage in re/insurance».

Les temps forts de l'OAA en 2021

Événements



L'OAA fournit à ses membres des plateformes réputées de mise en réseau comme l'Assemblée générale et le Forum de la réassurance. Objectifs clés :

- L'OAA continuera de proposer des événements de mise en réseau de grande qualité
- L'OAA vise à renforcer la pertinence de ces manifestations comme des plateformes d'information quant aux tendances du marché
- L'OAA s'appuiera également sur ces événements pour informer ses membres et rendre compte des progrès effectués vis-à-vis de ses objectifs

Tout au long de l'année, l'OAA réunit des leaders, régulateurs, fournisseurs de technologies, universitaires et autres experts du monde de l'assurance à l'occasion d'événements, de réunions et, plus récemment, à la faveur de webinaires, en vue de discuter des évolutions et défis auxquels notre industrie fait face. Les événements phares de l'OAA proposent aux cadres et experts de l'assurance la plateforme idéale pour rencontrer des personnes partageant les mêmes idées et favoriser des relations professionnelles productives. L'année 2021 a été marquée par trois événements notoires :

L'année a commencé avec le **Sommet virtuel de l'OAA** sur le leadership en période de turbulences. Ce webinaire se concentrait sur l'impact du leadership dans une période troublée inédite. Des intervenants de premier plan issus de l'assurance, de la réassurance, des instances de régulation et des universités ont éveillé l'intérêt des plus de 430 participants.

La 47^{ème} Conférence et Assemblée Générale de l'OAA, initialement prévue en juin 2020, s'est déroulée à Lagos du 4 au 8 septembre 2021, grâce à l'autorisation du gouvernement nigérian. Le thème central était « Reconstruire l'économie en Afrique – La perspective de l'assurance ». Avec près de 710 membres participants, dont 580 sur site et 130 en ligne, la conférence a été un franc succès, couronné par la participation du Président de la République Fédérale du Nigéria et de nombreux autres hauts fonctionnaires et experts du secteur.

L'année 2021 se terminera avec le **25^e Forum de l'OAA sur la réassurance** portant sur l'intégration de l'assurance dans le contexte de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf). Le forum étudie les nouveaux canaux de distribution qui créeront des opportunités supplémentaires pour servir les économies africaines dans le contexte de la ZLECAf. Les économies continuant de se développer et la concurrence allant croissant dans le secteur assurantiel, ce dernier doit se pencher sur les nouveaux modèles d'affaires qui permettront de faire gagner l'assurance en importance.

Développement de la réputation



L'OAA renforce la perception positive du secteur comme vecteur du progrès économique et sociétal. Objectif clé :

- Bien que l'OAA estime qu'il incombe aux institutions nationales de former les populations aux avantages de l'assurance, elle compte apporter sa contribution à travers la création d'un référentiel en ligne contenant des articles et publications que nos membres pourront utiliser en vue de remplir leurs objectifs.

Prix du Temple de la Renommée de l'OAA : le lauréat 2021 est Hassan El Sayed Mohamed Ali

Cette année, le jury a pu choisir parmi sept nommés aux profils très différents. Le choix s'est porté sur un professionnel de l'assurance qui a marqué le secteur africain par son dévouement personnel,



son leadership par l'exemple, son activité de mentorat, ses pratiques innovantes et son rôle de soutien majeur à l'OAA : M. Hassan El Sayed Mohamed Ali, Directeur Général de Sudanese Insurance and Reinsurance Company Limited, a ainsi été élu vainqueur du Prix du Temple de la Renommée 2021.

M. Hassan El Sayes Mohamed Ali a joué un rôle clé dans le renforcement et la promotion de la coopération dans le secteur soudanais de l'assurance et de la réassurance dans le monde entier et a œuvré en permanence à l'amélioration de cette industrie en Afrique. Ancien Président de l'OAA, il était le membre affichant la plus longue présence au sein du Comité Exécutif de l'organisation. Décerner ce prix est une formidable manière de remercier un homme qui a tant fait pour le secteur africain de l'assurance.

La liste finale des nommés

1	Hassan El Sayed Mohamed Ali	Directeur Général, Sudanese Insurance and Reinsurance Company	Soudan
2	Fassi Fihri Youssef	CEO, Société Centrale de Réassurance	Maroc
3	Dr Nduka Ogbuleke Anyaso	Directeur Général du Groupe/CEO, International Insurance Company Limited	Sierra Leone
4	Dr Baghayo Abdallah Saqware	Fondateur et Président, Africa College of Insurance and Social Protection	Tanzanie
5	Varghese Thambi	Directeur Général, Diamond Trust Bank	Ouganda
6	Hazel Izileni Milambo	Membre du conseil d'administration, ZSIC General Insurance Company Ltd	Zambie
7	Omar Gouda	Président, International Federation of Takaful and Islamic Insurance Companies	Égypte

Les temps forts de l'OAA en 2021

L'OAA a modernisé ses plateformes de communication et étend désormais son influence sur les réseaux sociaux

Ces douze derniers mois, l'OAA a lancé une importante entreprise de modernisation de ses plateformes de communication. Nous avons créé une plateforme numérique pour gérer efficacement l'ensemble des aspects de la gestion des membres, depuis l'adhésion à la facturation en passant par la mise à jour des informations des adhérents. Nous avons également lancé un nouveau site Web moderne et actualisé son contenu. En vue de professionnaliser et de numériser la gestion de nos événements majeurs, nous avons en outre introduit une plateforme dédiée et développé une application mobile.

Ces deux dernières années, l'équipe de direction de l'OAA a fait la promotion de l'organisation sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, toute personne intéressée par l'OAA peut en suivre les activités et les actualités sur notre site Web, dans la presse et sur les réseaux sociaux comme Twitter, Facebook et LinkedIn. Le nombre d'abonnés sur l'ensemble de ces plateformes continue de croître, témoin de l'intérêt porté à l'OAA et au secteur de l'assurance.

Recherche



L'OAA contribue aux processus décisionnels et œuvre pour la reconnaissance du secteur en faisant preuve de leadership éclairé et en livrant des analyses de marché. Objectifs clés :

- L'OAA proposera et développera la collecte de données sur les marchés de l'assurance en Afrique
- L'OAA analysera les données, identifiera les tendances et les traduira en thèmes clés et réflexions éclairées servant le leadership
- L'OAA s'appuiera sur ces thèmes et ces réflexions éclairées pour fixer l'ordre du jour du plaidoyer

Pouls de l'assurance en Afrique – éclairages sur les marchés africains de l'assurance et de la réassurance depuis 2016

Dans notre entreprise de faire progresser les marchés africains de l'assurance et de la réassurance, nous publions régulièrement nos études réputées, en anglais et en français, sous le nom « Pouls de l'assurance en Afrique ». Les avis que nous recevons depuis 2016 sont extrêmement encourageants et prouvent que ces publications sont pertinentes pour nos membres et autres parties intéressées.

En 2020 et 2021, malgré la pandémie de Covid-19, nous avons maintenu notre investissement dans les activités de recherche et publié trois éditions thématiques du Pouls de l'assurance en Afrique, en collaboration avec Faber Consulting, une entreprise suisse de conseil spécialisée dans l'assurance et la réassurance.

Les temps forts de l'OAA en 2021



Pouls de l'assurance en Afrique 1/2021 – « Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) »

La ZLECAf créera un marché unique regroupant plus de 1,2 milliard de personnes, avec un produit intérieur brut dépassant les 2 500 milliards de dollars américains. La libre circulation des personnes, biens, services et capitaux induite par cet accord devrait dynamiser le commerce intra-africain et renforcer la compétitivité des entreprises africaines. D'après ce rapport, les acteurs du marché africain de l'assurance se montrent optimistes vis-à-vis de la ZLECAf, mais espèrent une meilleure coopération sur le plan réglementaire.



Pouls de l'assurance en Afrique 2/2020 – « Perspectives de croissance des marchés africains de l'assurance et de la réassurance »

La pandémie de Covid-19 a mis les assureurs africains face à des difficultés de taille. En réponse aux confinements et mesures de distanciation physique décrétées par les gouvernements des différents pays africains, le secteur de l'assurance devait assurer la continuité du service à la clientèle, la santé de son personnel, une gestion adéquate des liquidités et la résilience des opérations. Assureurs comme réassureurs tablent sur un maintien de l'incertitude jusqu'à ce la pandémie soit sous contrôle. Le Pouls de l'assurance en Afrique dédié aux « Perspectives de croissance des marchés africains de l'assurance et de la réassurance », publié le 25 novembre 2020, étudie les principales tendances et évolutions à l'œuvre dans la progression de l'industrie africaine de l'assurance.



Pouls de l'assurance en Afrique 1/2020 – « La numérisation des marchés de l'assurance en Afrique »

La numérisation va transformer le secteur africain de l'assurance. Les technologies numériques vont avoir une incidence sur l'intégralité des fonctions assurantielles, renforçant l'attractivité et le caractère abordable des produits, augmentant in fine la pénétration de l'assurance. Néanmoins, il existe des différences marquées dans le degré de numérisation des divers acteurs et marchés de l'assurance sur le continent africain. Le Pouls de l'assurance en Afrique dédié à « La numérisation des marchés de l'assurance en Afrique », publié le 1^{er} octobre 2020, étudie les principales tendances et évolutions à l'œuvre dans la progression de l'industrie africaine de l'assurance.

Prix 2021 du livre africain des assurances de l'OAA – promouvoir la recherche scientifique en Afrique

L'OAA promeut également la recherche scientifique parmi ses membres et récompense chaque année une contribution hors pair en décernant son prix du livre. En 2021, le comité, composé du Président Eddie Efeokoha et de deux membres, Dr Yeside Oyetayo et Saul Seremba, s'est réuni à Lagos le 8 septembre pour évaluer les trois finalistes qui répondaient à l'ensemble des exigences et critères. Le comité a salué la grande qualité rédactionnelle des trois ouvrages et préconisé que le prix soit

Les temps forts de l'OAA en 2021

partagé entre les trois auteurs pour les récompenser de leurs efforts exceptionnels et de leur contribution extraordinaire pour faire progresser l'assurance :

- Layinka Akintola et son ouvrage « Fundamentals of Insurance Claims », 2019
- Jason Atike et son ouvrage « The Insurance Broker's Passport: A manual of Insurance broking Practices in Ghana », 2020
- Aaron Issa Anafure et son ouvrage « Practice of Life Assurance in Perspective », 2021

Formation



L'OAA définit des standards et met en avant les meilleures pratiques en fournissant des connaissances en matière d'assurance. Objectifs clés :

- L'OAA analysera et définira les besoins de formation de ses membres
- L'OAA sélectionnera les prestataires et cours satisfaisant aux besoins de formation du secteur africain de l'assurance
- Si nécessaire, l'OAA ne se contentera pas de fixer des standards, mais développera également de nouveaux cours pour former ses membres

Poser les fondations de l'actuelle et de la future main-d'œuvre du continent africain requiert des branches de l'assurance d'investir dans le développement de compétences et d'établir un vivier durable de talents pour répondre aux besoins de demain en matière de compétences. L'OAA, en s'appuyant sur les besoins de ses membres, soutient ces efforts et a proposé des sessions de formation portant sur deux thèmes clés suivants:

- **Application de l'assurance de cautionnement dans l'industrie de la construction :** Cette session était axée sur l'évaluation et la gestion du risque dans les projets de construction et la prise de décision en vue de garantir un achèvement des projets dans les délais. Ces risques peuvent être transférés aux assureurs via une assurance-caution, une branche qui exige un haut degré de connaissances spécialisées en vue de trouver de meilleures méthodes pour atténuer et contenir ces risques.
- **Gestion des clients difficiles et des conflits :** Aujourd'hui, les consommateurs sont face à un large choix et une abondance d'information. Certains d'entre eux peuvent être très exigeants, voire difficiles à gérer. La capacité à gérer des clients difficiles est donc un facteur clé dans la réussite d'une entreprise. Ce programme se concentrerait sur l'amélioration de certaines des compétences requises dans l'activité d'assurance.

Les journées de formation, dispensées en anglais et en français par des formateurs certifiés, ont été un franc succès. Un total de 840 personnes, réparties sur deux jours, y ont pris part.

Harmonisation de la formation reposant sur le Programme de certification de l'OAA

Par ailleurs, l'OAA a rencontré plusieurs structures d'enseignement ces deux dernières années pour en savoir plus sur leur offre pédagogique et favoriser une collaboration fructueuse. Nous travaillons actuellement à la création d'un programme harmonisé résultant des besoins de nos membres. Notre objectif est de développer un programme de certification de l'OAA en vue de garantir un haut niveau d'enseignement et de formation dans toute l'Afrique. Plus spécifiquement, nous sommes en train de formaliser notre collaboration avec deux organisations de formation, à savoir l'Africa College of Insurance and Social Protection en Tanzanie et le Centre de Formation Professionnelle en Assurance au Maroc, afin de développer des programmes de certification de cadres et de formation des talents pour les marchés francophones et anglophones.

Entretien avec Jean Baptiste Ntukamazina, Secrétaire Général, Organisation des Assurances Africaines



Vous avez été nommé Secrétaire Général à l'été 2019. Quel regard portez-vous sur votre expérience dans vos nouvelles fonctions jusqu'ici ?

Ma principale mission a été de mettre en œuvre le nouveau cadre stratégique de l'OAA. Avec le soutien du Comité Exécutif et de l'équipe de direction de l'OAA, j'ai établi une feuille de route pour déployer la stratégie et entamé une tournée dans les différents pays pour expliquer la nouvelle orientation à nos membres et parties prenantes, en commençant par le Sénégal, le Gabon, le Cameroun, le Botswana et le Rwanda. Mais avec l'éclatement de la pandémie de Covid-19, nous devons nous concentrer en priorité sur la sécurité de nos équipes, puis sur la continuité des opérations avant de pouvoir revenir à la mise en œuvre de la stratégie. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées au cours de cette période, nous avons modernisé l'OAA en lançant plusieurs plateformes numériques pour fournir des services à nos membres et exploiter l'opportunité de gérer certains services de manière plus professionnelle.

Quelles ont été les principales résolutions prises à l'occasion de la 47^{ème} Assemblée Générale de l'OAA ?

Elles sont au nombre de neuf, et nous entendons les traduire en mesures concrètes, les hiérarchiser puis travailler à leur réalisation dans les années à venir :

1. Renforcer la coopération avec les gouvernements pour garantir la contribution directe et efficace du secteur de l'assurance à la croissance des économies nationales.
2. Développer de nouvelles solutions d'assurance pour soutenir les gouvernements africains dans la réduction de l'écart en matière de couverture d'assurance.
3. Investir dans les données et les nouvelles technologies en se concentrant sur l'intelligence artificielle via des partenariats avec des entreprises de la fintech afin d'améliorer l'efficacité du secteur de l'assurance.
4. Promouvoir la coopération transfrontalière pour augmenter la pénétration de l'assurance tout en s'engageant proactivement et de manière coordonnée dans le cadre de la ZLECAf.
5. Investir dans une éducation et une formation de qualité à la fois pour le public et les professionnels, avec ici un axe d'éducation financière.
6. Investir dans des projets durables et financer le développement de compétences.
7. Adopter une surveillance basée sur le risque conforme aux pratiques d'excellence mondiales actuelles.
8. Créer un environnement entrepreneurial prospère pour tous les acteurs économiques.
9. Encourager la participation active des femmes professionnelles de l'assurance dans les activités de la PILA en Afrique afin de promouvoir la mise en réseau et la croissance de l'industrie africaine de l'assurance.

Pouvez-vous nous donner un aperçu des prochaines initiatives ?

Nous avons toute une série de projets qui profiteront in fine à nos membres. D'ici décembre 2021, nous espérons avoir mis en place un accord de siège révisé avec le gouvernement du Cameroun afin de profiter des avantages de plusieurs ordres, financier notamment, à la suite d'un changement de législation.

Nous entendons bâtir un entrepôt global des données africaines de l'assurance avec l'aide de nos partenaires qualifiés. Les membres et les non-membres de l'OAA auront accès à ce centre unique, moyennant des frais, pour faire progresser leurs stratégies de marché. La mise en place de la plateforme intervient en collaboration avec l'African College of Insurance and Social Protection. L'African Risk Capacity, pour sa part, fournira les données relatives aux risques liés à la météorologie, fondée sur son expertise approfondie du changement climatique. Enfin, nous collaborerons avec les régulateurs africains en matière d'assurance pour ajouter des données supplémentaires concernant les principales branches. Nous sommes en cours de signature d'un protocole d'entente pour formaliser ces partenariats essentiels.

Investir dans l'amélioration du savoir-faire et de la formation en matière d'assurance est un autre des axes que nous poursuivons. Nous sommes en train de formaliser notre collaboration avec deux organisations de formation, à savoir l'African College of Insurance and Social Protection en Tanzanie et le Centre de Formation Professionnelle en Assurance au Maroc, afin de développer des programmes de certification de cadres et de formation des talents pour les membres francophones et anglophones. De plus, le gouvernement soudanais nous a proposé des locaux pour accueillir un African Insurance Institute à Khartoum. Nous avons commandé une étude de faisabilité et attendons ses conclusions pour décider de la suite à donner à l'opération. À plus court terme, nous développons une nouvelle formation virtuelle pour le printemps 2022, en collaboration avec l'Insurance Training College en Ouganda. Cette nouvelle formation s'intéressera à la façon dont les nouvelles technologies peuvent remédier aux différentes problématiques dans le secteur africain de l'assurance, comme les coûts élevés de transaction et l'accessibilité aux populations isolées et à faible revenu. Enfin, une nouvelle application mobile de l'OAA est en cours de développement pour diffuser les dernières actualités de notre industrie.

Quels sont les avantages immédiats de rejoindre l'OAA pour les assureurs africains ?

L'OAA a opéré un repositionnement stratégique pour se concentrer sur les besoins et attentes spécifiques de ses membres. Notre objectif principal est de nous ériger en centre d'exigence et de défense du secteur africain de l'assurance. Avec chaque nouveau membre qui nous rejoint, l'OAA gagne en autorité et en ressources financières pour soutenir proactivement nos adhérents. À ce titre, il est remarquable de noter que sur la seule année 2021, l'OAA a accueilli 45 nouveaux membres. Un chiffre qui parle de lui-même et qui prouve que nous sommes sur la bonne voie. Pour résumer, les bonnes raisons de rejoindre l'OAA ne manquent pas. N'hésitez pas à nous appeler si vous êtes intéressé.

Membres de l'OAA – un aperçu

L'Organisation des Assurances Africaines, une institution authentiquement africaine

AFRIQUE DU NORD

Nombre de compagnies

Algérie	12
Égypte	8
Libye	4
Mauritanie	2
Maroc	7
Soudan du Sud	1
Soudan	15
Tunisie	7
Total	56

AFRIQUE DE L'OUEST francophone

Nombre de compagnies

Bénin	3
Burkina Faso	1
Côte d'Ivoire	14
Guinée	1
Mali	3
Sénégal	2
Togo	4
Total	28

AFRIQUE DE L'OUEST anglophone

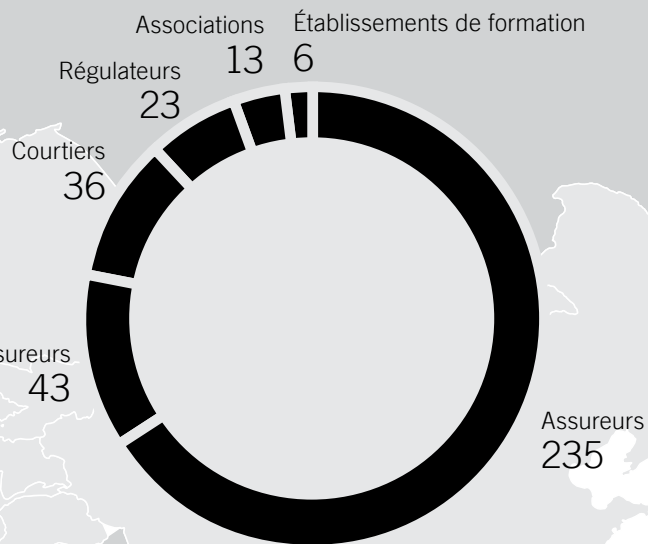
Nombre de compagnies

Cap-Vert	1
Gambie	6
Ghana	31
Liberia	3
Nigéria	56
Sierra Leone	6
Total	103

AFRIQUE CENTRALE

Nombre de compagnies

Cameroun	12
Congo	2
Congo (RDC)	1
Gabon	6
Tchad	1
Total	22



AFRIQUE DE L'EST

Nombre de compagnies

Burundi	3
Djibouti	1
Érythrée	2
Éthiopie	14
Kenya	19
Madagascar	2
Île Maurice	7
Rwanda	9
Seychelles	2
Tanzanie	8
Ouganda	7
Total	74

AFRIQUE AUSTRALE

Nombre de compagnies

Angola	2
Botswana	3
Lesotho	1
Malawi	5
Mozambique	4
Namibie	2
Afrique du Sud	15
Eswatini	1
Zambie	11
Zimbabwe	12
Total	56

ASSOCIÉS INTERNATIONAUX

Nombre de compagnies

Australie	1
Bahreïn	1
Allemagne	1
Inde	3
Jordanie	1
Oman	1
Russie	1
Royaume-Uni	5
Suisse	2
Espagne	1
Total	17

Comité de Gestion et Comité Exécutif de l'OAA

Direction de l'Organisation des Assurances Africaines



Jean Baptiste Ntukamazina
Secrétaire Général



Tala Ndze
Directeur Technique,
Responsable des Opérations



Moki Charles Linonge
Responsable de la Communi-
cation et des Affaires Générales



Marie-Florence Ndok
Assistante Administrative



Nathalie Kanga
Responsable des Finances et
de la Comptabilité



Lisette Din
Responsable des Événements,
des Adhésions et des Achats



Madeleine Edimo
Assistante Comptable

Comité de Gestion et Comité Exécutif de l'OAA

Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines janvier 2020 – septembre 2021



Delphine Traoré

Présidente

Directrice Régionale des Opérations, Allianz Africa

Côte d'Ivoire



Tope Smart

Vice-Président

Directeur Général du Groupe NEM Insurance Plc.

Nigéria



Aretha Duku

Ancienne Présidente

Directrice Générale, Ghana Union Assurance Company Ltd.

Ghana



Alhaj Kaddunabbi Ibrahim Lubega

Membre

Président-Directeur Général, Autorité de Régulation des Assurances

Ouganda



Lamia Ben Mahmoud

Membre

Président-Directeur Général - Société Tunisienne de Réassurance (Tunis Ré)

Tunisie



Dr Corneille Karekezi

Membre

Directeur Général du Groupe et Dirigeant Principal, African Reinsurance Corporation (Africa Re)

Nigéria



Hassan El Sayed Mohamed Ali

Membre

Directeur Général, The Sudanese Insurance and Reinsurance Company

Soudan



Hadj Mohamed Seba

Membre

Président-Directeur Général, Compagnie Centrale de Réassurance (CCR)

Algérie



Georges Léopold Kagou

Membre

Directeur Général, Société Africaine d'Assurances et de Réassurances (SAAR)

Cameroun



Sam O. Mintah

Membre

Vice-Président Senior et Directeur Général Adjoint, Insurance Company of Africa

Liberia

Comité de Gestion et Comité Exécutif de l'OAA

Comité Exécutif de l'Organisation des Assurances Africaines janvier 2020 – septembre 2021



Bachir Baddou

Membre

Directeur Général - Compagnie
d'Assurance Transport (CAT)

Maroc



Steven O. Oluoch

Membre

Ancien Directeur Général,
ICEA LION

Kenya



Patty Karuaihe-Martin

Membre

Directrice Générale, Namibia
National Reinsurance Corporation
(NamibRe)

Namibie



Chabala Lumbwe

Membre

Directeur Général, Madison
General Insurance Company

Zambie



Dr Andrew Crépin Gwodog

Membre

Administrateur Directeur
Général - Société Commerciale
Gabonaise de Réassurance
(SCG-Ré)

Gabon



El Haji A.W. Seybatou

Membre

Président-Directeur Général,
AVENI-RE

Côte d'Ivoire



Léopold Keita

Membre

Directeur Général - Les
Assurances Bleues (CNAR)

Mali



Thomas Olorundare Sunday

Membre

Commissaire aux Assurances,
Commission Nationale des
Assurances

Nigéria

Comité de Gestion et Comité Exécutif de l'OAA

Après l'Assemblée Générale de septembre 2021, l'Organisation des Assurances Africaines a accueilli les nouveaux membres suivants au sein du Comité Exécutif :



Benhabiles Cherif

Membre

Directeur Général, Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA)

Algérie



Omar Gouda

Membre

Directeur Général, Misr Insurance Company

Égypte



Dr Ben Kajwang

Vice-Président

Directeur Général, College of Insurance Nairobi

Kenya



Thusang Mahlangu

Membre

Président-Directeur Général, Allianz Global Corporate & Specialty Africa (AGCS)

Afrique du Sud



David Nyabadza

Membre

Président-Directeur Général, NicozDiamond Insurance

Zimbabwe

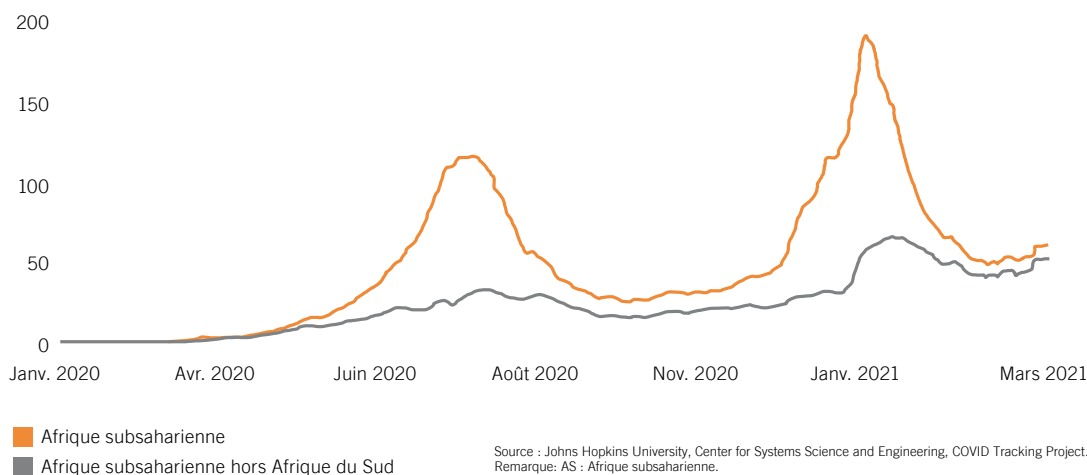
Le secteur africain de l'assurance en chiffres

Panorama économique

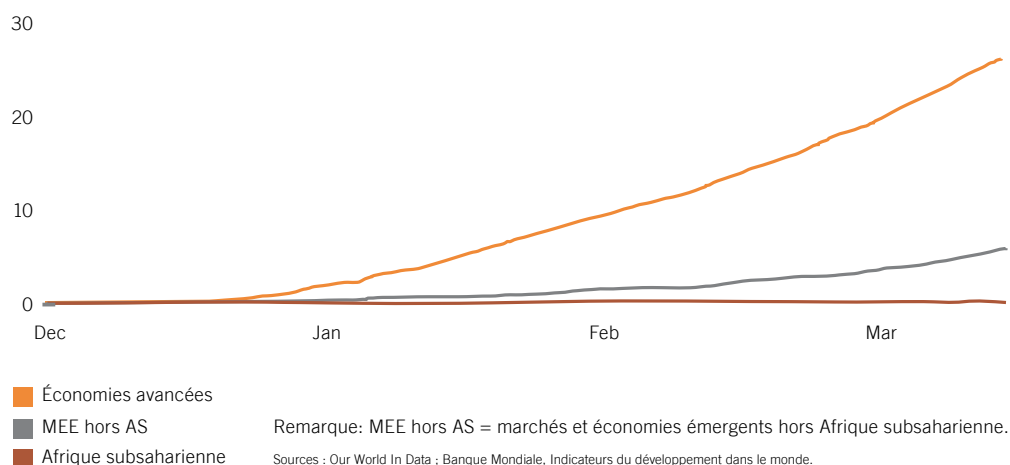
Une croissance du PIB durablement élevée dans les plus grandes économies d'Afrique occidentale et orientale

Les 18 derniers mois ont été fortement marqués par la crise sanitaire et économique induite par le Covid-19. L'Afrique a été particulièrement affectée par deux vagues successives, la seconde surpassant largement la première en termes de rythme et d'ampleur. L'accès du continent aux vaccins reste limité, car il ne dispose pas des installations de production ni des ressources financières pour vacciner la majorité de sa population de 1,2 milliard de personnes afin d'éviter une nouvelle propagation du coronavirus. En conséquence, les perspectives d'une reprise économique rapide en Afrique en 2021 et au-delà demeurent incertaines.

Graphique 2 : Afrique subsaharienne : nouveaux cas de Covid-19 confirmés, janvier 2020 à mars 2021
(Nouveaux cas par semaine, en milliers)



Graphique 3 : Régions sélectionnées : doses de vaccin administrées, décembre 2020 à mars 2021
(Pour 100 personnes)



Le secteur africain de l'assurance en chiffres

Bien que le recul de 2,1 % du PIB en Afrique en 2020 ait été moins marqué que la contraction à l'échelle mondiale (-3,3 %) et que celle de des pays développés (-4,7 %), il s'agit tout de même de la pire récession sur le continent depuis plus de cinq décennies. En raison du rythme vaccinal et du manque de soutien budgétaire, l'Afrique peine à se remettre du choc. Sa croissance en 2021 devrait être de 3,4 %, inférieure à celle de l'économie mondiale qui devrait afficher 4,4 %. Les enjeux sont de taille : la reprise en Afrique – déjà timide – pourrait être mise en échec. Primo, la reprise des marchés industrialisés a été retardée au 1^{er} semestre 2021, en raison de la troisième vague, ce qui devrait avoir un impact sur les investissements et la consommation en Afrique également. Secundo, en raison de la lenteur de la vaccination, les économies africaines sont exposées à d'autres vagues de Covid-19, forçant celles de proue à maintenir ou à réinstaurer des mesures de confinement. Enfin, la capacité financière de l'Afrique à stimuler et à soutenir une reprise de ses économies nationales est plutôt modeste, et en grande partie épuisée depuis la fin de la première vague en 2020. Sur le front des bonnes nouvelles, l'Afrique devrait profiter de la hausse du prix des matières premières et des exportations. De plus, la pandémie a induit une augmentation des investissements pour améliorer les systèmes de santé dans de nombreux pays africains. La numérisation a également vivement progressé et des modèles de protection sociale ont été renforcés, car les troubles sociaux constituent une véritable préoccupation. Selon le FMI, le taux d'emploi a chuté de 8,5 % en 2020 en Afrique subsaharienne, et 32 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté cette même année, portant le total à 460 millions, soit 34 % de la population africaine.

Les disparités entre les régions africaines et les principaux marchés ont été considérables en 2020. Selon la Banque Africaine de Développement, l'Afrique de l'Est est la seule région du continent qui, après une croissance notoire de 5,3 % en 2019, a enregistré une croissance positive en 2020, à 0,7 %. En 2021, cette partie du continent devrait connaître une croissance de 3,0 %. La solide performance est-africaine est notamment à mettre au crédit de sa faible dépendance aux matières premières et à une large diversification de son économie.

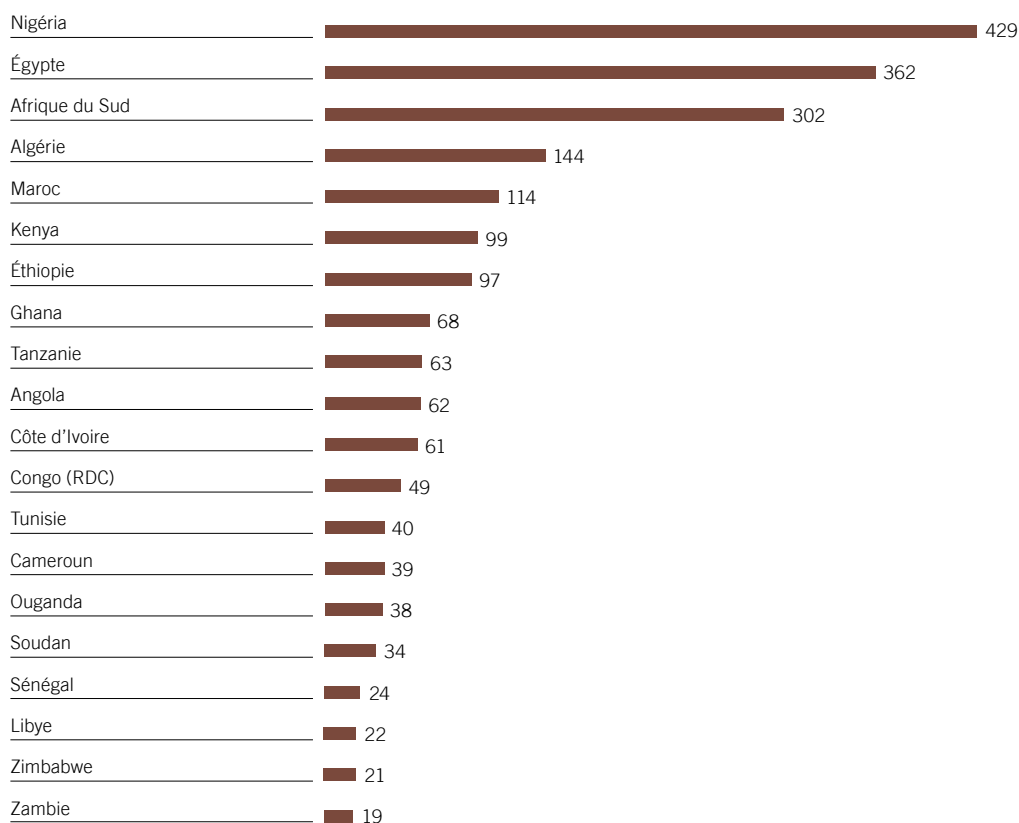
À l'inverse, l'Afrique australe est la région enregistrant le plus fort repli en 2020, avec -7,0 %. Le retour de la croissance est attendu en 2021, avec un taux de 3,2 %, sur fond de solide reprise du secteur du tourisme et de hausse des prix des matières premières. L'Afrique de l'Ouest devrait avoir cédé 1,5 % en 2020, moins que redouté initialement. En effet, la propagation du Covid-19 est restée relativement faible et les mesures de lutte contre la pandémie ont été moins strictes. En 2021, cette partie du continent devrait signer une croissance de 2,8 %. L'Afrique centrale devrait connaître une récession de 2,7% en 2020, notamment en raison du fort repli dans les pays producteurs de pétrole comme la Guinée équatoriale, et de la contraction de 2,4 % au Cameroun. En 2021, la croissance devrait évoluer autour de 3,2% dans la région. Enfin, l'Afrique du Nord a été le second meilleur élève du continent, avec un repli de 1,1 % en 2020, profitant de la croissance continue en Égypte, tandis que la Tunisie, le Maroc et surtout la Libye ont connu une forte contraction en raison de l'effondrement du secteur touristique et, pour le dernier cité, des conflits internes et des prix du pétrole bas. En 2021, cette partie du continent devrait enregistrer un solide retour de la croissance, à 4,0 %.

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

En termes sectoriels, les économies fortement dépendantes du tourisme ont été les plus touchées en 2020, subissant une chute de plus de 11 %, mais avec un espoir de net rebond en 2021 et 2022. Les pays exportateurs de pétrole ont vu leur PIB céder 1,5 %, mais devraient profiter de la hausse des prix des hydrocarbures en 2021. Les marchés fortement dépendants des minerais et ressources minérales ont cédé encore davantage de terrain (4,7 %), ces matières premières étant lourdement affectées par une faible demande. Mais ils devraient profiter d'un retour de cette dernière en 2021. Les économies disposant d'un secteur des services développé et robuste ont enregistré la contraction la moins importante, grâce à une meilleure diversification. Ces pays devraient connaître une reprise rapide à hauteur de 4,1 % en 2021.

En 2020, le PIB du Nigéria s'est contracté de 3,0 %, l'activité de transformation du pétrole ayant reculé et le naira s'étant déprécié face au dollar américain. L'Égypte, classée comme pays exportateur de pétrole à l'instar du Nigéria, a connu une croissance de 3,6 % en 2020. Le pays a été l'un des rares en Afrique à échapper à la récession et à voir sa devise s'apprécier légèrement face au billet vert. À l'autre extrémité du spectre, l'Afrique du Sud a continué sur sa tendance baissière. Économie la plus importante du continent jusqu'à récemment, elle se classe désormais au troisième rang, avec un PIB chutant de 8,2 % supplémentaires en 2020, sur fond d'effondrement des prix des métaux et ressources minérales, et de dépréciation continue du rand face au dollar américain.¹

Graphique 4 : PIB 2020, prix courants, 20 principales économies africaines (en milliards d'USD)

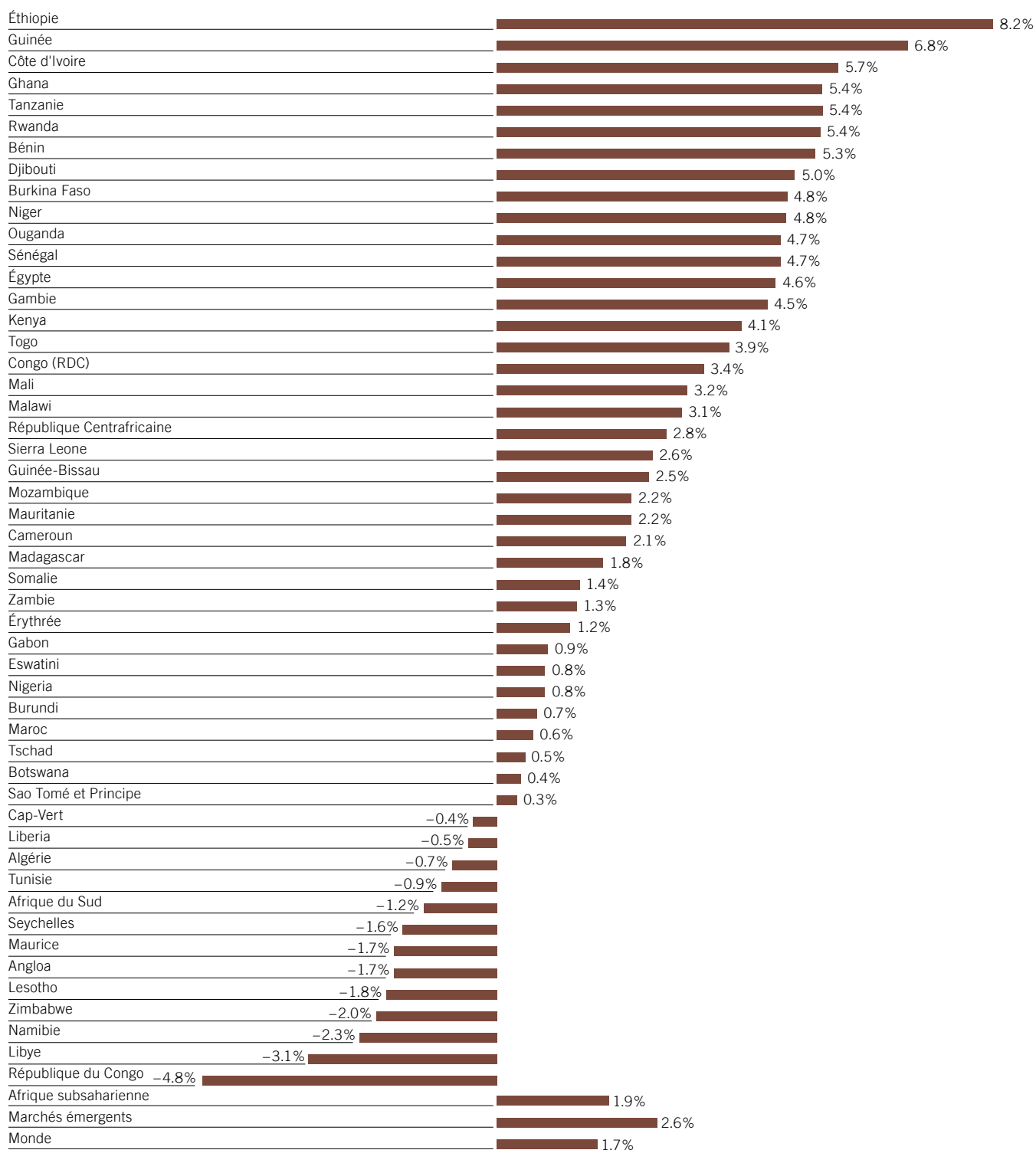


Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2021. Les estimations débutent après 2017 (Côte d'Ivoire, Libye), 2020 (Égypte, Éthiopie, Afrique du Sud) et 2019 (pour tous les autres pays).

¹ Source : Groupe de la Banque Africaine de Développement, Perspectives économiques en Afrique, 2021

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

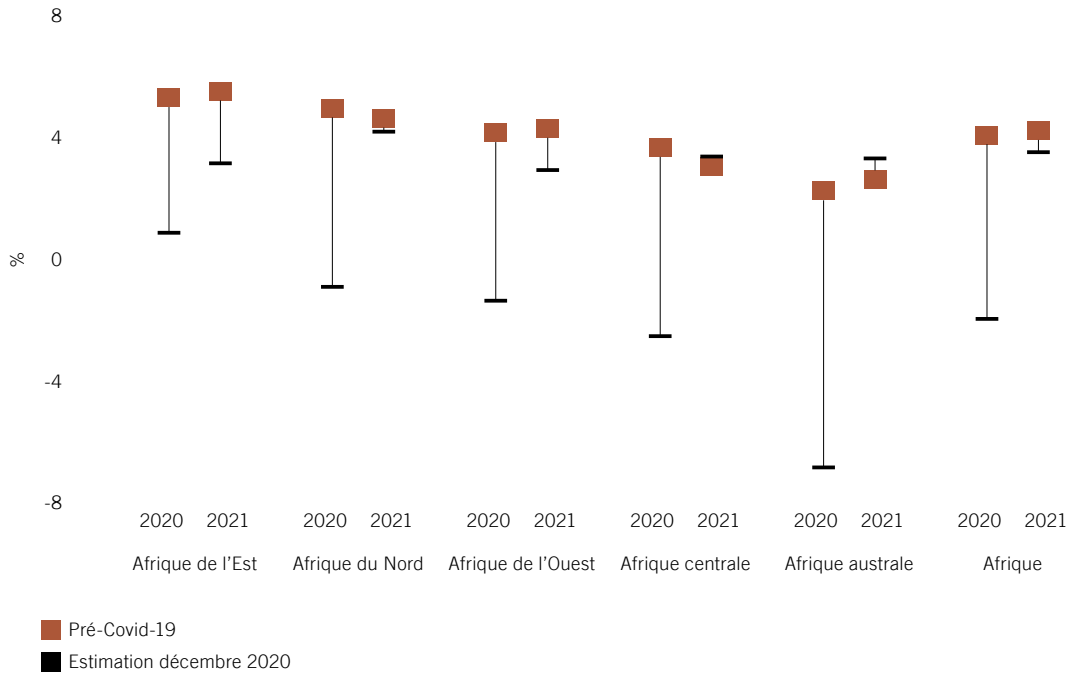
Graphique 5 : Croissance du PIB réel (2016 – 2020, taux de croissance annuel composé, en %)



Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2021. Les estimations débutent après 2016 (Togo, Liberia), 2017 (Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Libye, République centrafricaine, Tchad), 2018 (Burkina Faso, Djibouti, Érythrée, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Île Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, République du Congo, Rwanda, Sierra Leone, Union des Comores), 2020 (Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Namibie) et 2019 (tous les autres pays).

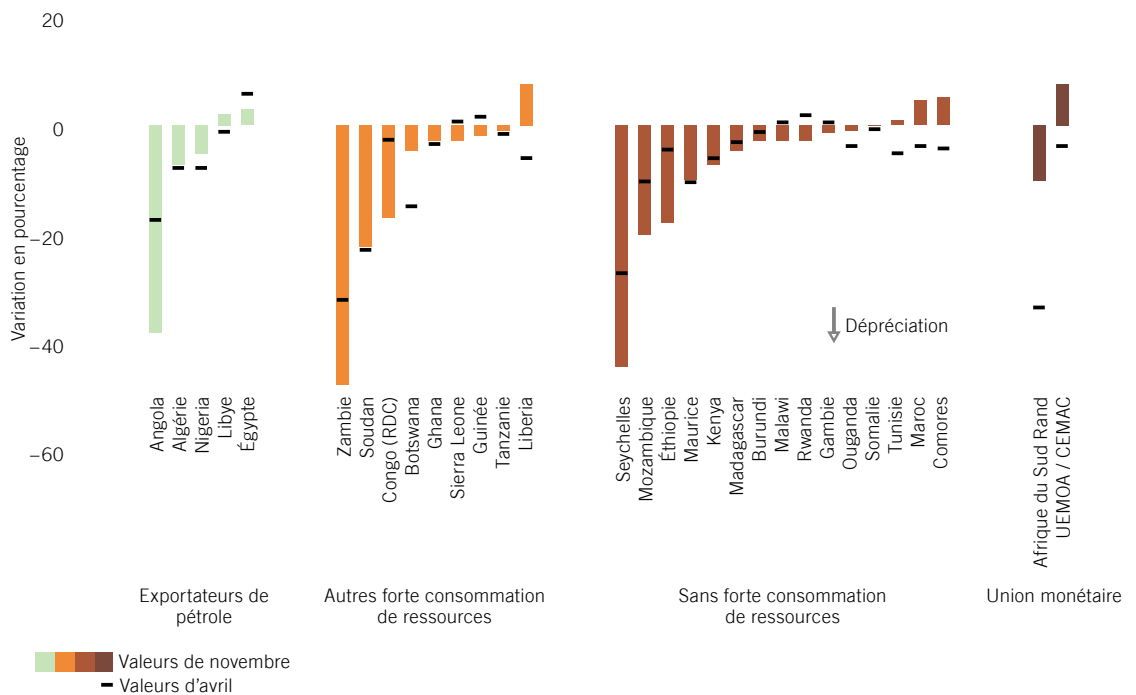
Le secteur africain de l'assurance en chiffres

Graphique 6 : L'Afrique australe enregistre la plus forte récession, 2020 – 2021



Source : Statistiques de la Banque Africaine de Développement

Graphique 7 : Évolution des taux de change : janvier – novembre vs janvier – avril 2020



Source : Statistiques de la Banque Africaine de Développement

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

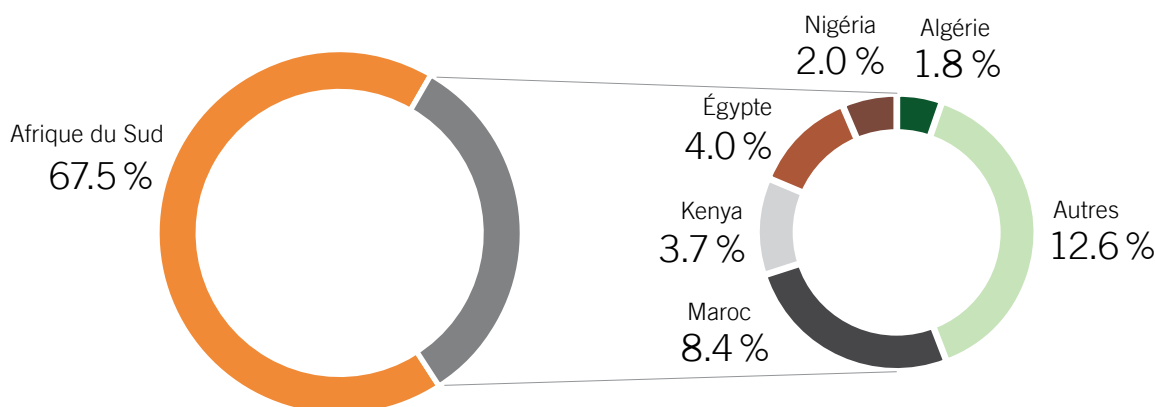
Panorama du marché de l'assurance et de la réassurance

Les marchés mondiaux des assurances ont été moins lourdement affectés par la pandémie de Covid-19 que ce qui était redouté au départ. Les primes d'assurance directes ont cédé seulement 2,1 %. Par conséquent, la pénétration mondiale de l'assurance a légèrement crû, passant de 7,2 % en 2019 à 7,4 % en 2020. L'an dernier, le repli du volume des primes s'est établi à 92,5 milliards de dollars américains. Les branches dommages et biens ont en réalité enregistré une légère hausse de 1,1 % par rapport à l'année précédente, alors que l'assurance-vie a cédé 4,1 %.² La résilience de la branche non-vie est principalement à mettre au crédit de la numérisation du secteur, qui a permis aux assureurs de maintenir leurs opérations lors des confinements. Un fait qui se vérifie moins dans la branche vie, car elle exige davantage de conseil. En outre, il est généralement admis que de nombreux consommateurs ont hésité à s'engager financièrement à long terme, alors que le monde était aux prises avec de lourdes incertitudes.

Les marchés des assurances en Afrique ont poursuivi sur leur lancée de l'année précédente. De la même manière qu'en 2019, où les primes avaient progressé plus lentement que le PIB, elles se sont contractées de 2,9 % en 2020, alors que l'économie cédait elle 2,1 %. Par conséquent, la pénétration de l'assurance en Afrique a continué de baisser, passant de 2,78 % en 2019 à 2,6 % en 2020 (variation ajustée de l'inflation). Exprimées en dollars américains, les primes sur le continent ont chuté de 67,2 milliards à 60,2 milliards, quasi exclusivement du fait du recul du rand sud-africain face au billet vert. Les primes sud-africaines sont restées quasiment stables en rands, mais exprimées en dollars américains, elles sont passées de 46 milliards en 2019 à 40 milliards en 2020.

En Afrique, l'assurance non-vie s'est contractée un peu plus que l'assurance-vie. Les primes ont cédé 3,1 % dans les branches dommages et biens, alors que dans l'assurance-vie, le volume recule de 2,9 %. Selon Allianz, le continent (y compris le Moyen-Orient) ne devrait renouer avec la croissance pré-crise qu'après 2022. Sur le marché vie, la reprise devrait être légèrement plus rapide, bien que les taux de croissance stagnent autour de 2 %.

Graphique 8 : Répartition géographique du total des primes d'assurance en Afrique en 2020* (hors Afrique du Sud)



* Libye : primes d'assurance 2019

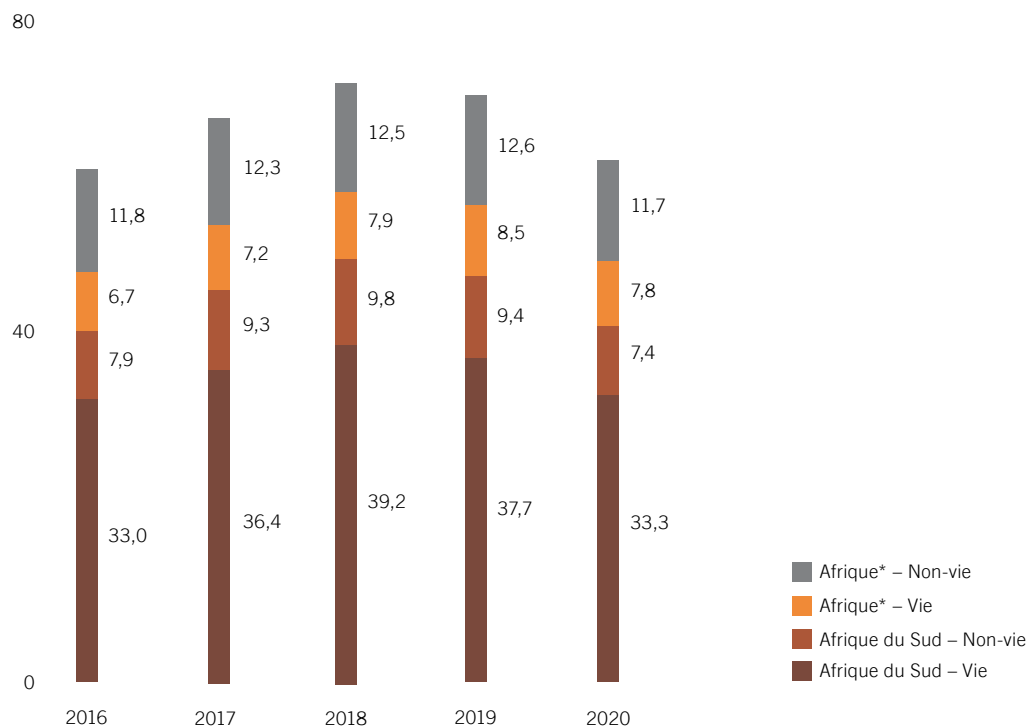
Source : Faber Consulting AG, sur la base des données du Swiss Re Institute, sigma n° 3/2021, sigma-explorer.com (en anglais)

² Source : Allianz Insurance Report 2021, Bruised but not broken, mai 2021 (en anglais)

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

Mesurés en termes de volume des primes, les marchés des assurances africains affichent des performances contrastées. Le plus important marché des assurances du continent, l'Afrique du Sud, qui représente encore 68 %³ du total des primes, a observé un recul des primes de 3,4% exprimé en dollars américains et ajusté de l'inflation. En cause, la contraction du marché et la dépréciation considérable du rand. À l'inverse, le Maroc, second plus grand marché d'Afrique, a été en mesure de faire progresser ses primes de 7,3 %, alors que le Nigéria – cinquième du classement continental en termes d'importance – a connu la contraction la plus spectaculaire en 2020, avec un volume des primes s'effondrant de 14,8 %. Cette baisse est de 2,5 % au Kenya, alors que l'Égypte a sûrement signé l'une des performances les plus formidables du continent, avec une croissance ajustée de l'inflation tutoyant 9 %.

Graphique 9 : Primes d'assurance en Afrique par type (2016 – 2020, vie vs non-vie, en milliards d'USD)



* hors Afrique du Sud

Source : Faber Consulting AG, sur la base des données du Swiss Re Institute, sigma n° 3/2021, sigma-explorer.com (en anglais)

³ Remarque : 67,5 % (total des primes en Afrique en 2020 : 60 190 millions de dollars américains/Afrique du Sud : 40 635 millions de dollars américains)

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

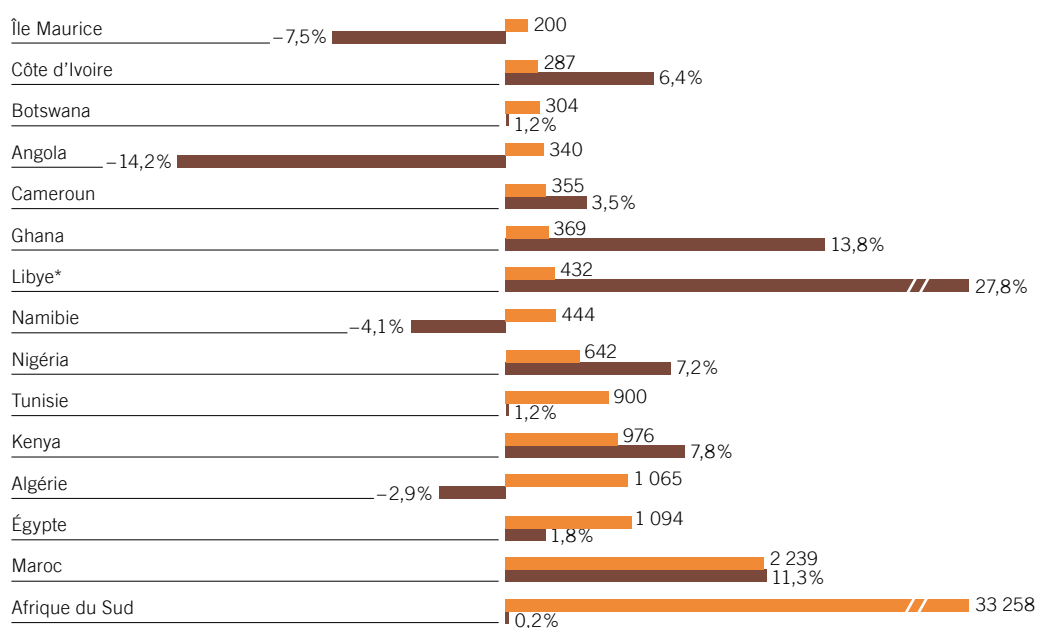
Assurance-vie

En 2020, les primes mondiales dans l'assurance-vie ont chuté de 4,1 %, à 2 600 milliards de dollars américains, principalement du fait de la pandémie de Covid-19 et des difficultés à conclure de nouvelles affaires pendant les confinements et en période d'incertitude financière. De plus, l'assurance-vie souffrait déjà du faible rendement des placements et de taux d'intérêt tendant vers zéro.

En Afrique, l'assurance-vie s'est contractée de 2,9 % (variation ajustée de l'inflation), passant de 45 milliards à 41 milliards de dollars américains. Un repli principalement imputable à la dépréciation du rand sud-africain face au billet vert.

Au Maroc, le second plus grand marché vie du continent, les primes ont augmenté de 3,3 % (variation ajustée de l'inflation). Même constat pour l'Égypte, où les primes ont gagné 8,8 % en monnaie locale. Le Kenya a également pu développer son activité vie, en hausse (ajustée de l'inflation) de 1,2 % en dollars américains. À l'inverse, le Nigéria a connu une baisse de 2,7 % (variation ajustée de l'inflation).

Graphique 10 : Primes vie (en millions d'USD) en 2020 et taux de croissance annuel composé des primes vie (en %) 2016 – 2020, 15 principaux marchés



* Libye : primes d'assurance 2019

■ Primes vie 2020, en USD
 ■ Croissance des primes vie 2016 – 2020, TCAC

Source : Faber Consulting AG, sur la base des données du Swiss Re Institute, sigma n° 3/2021, sigma-explorer.com (en anglais)

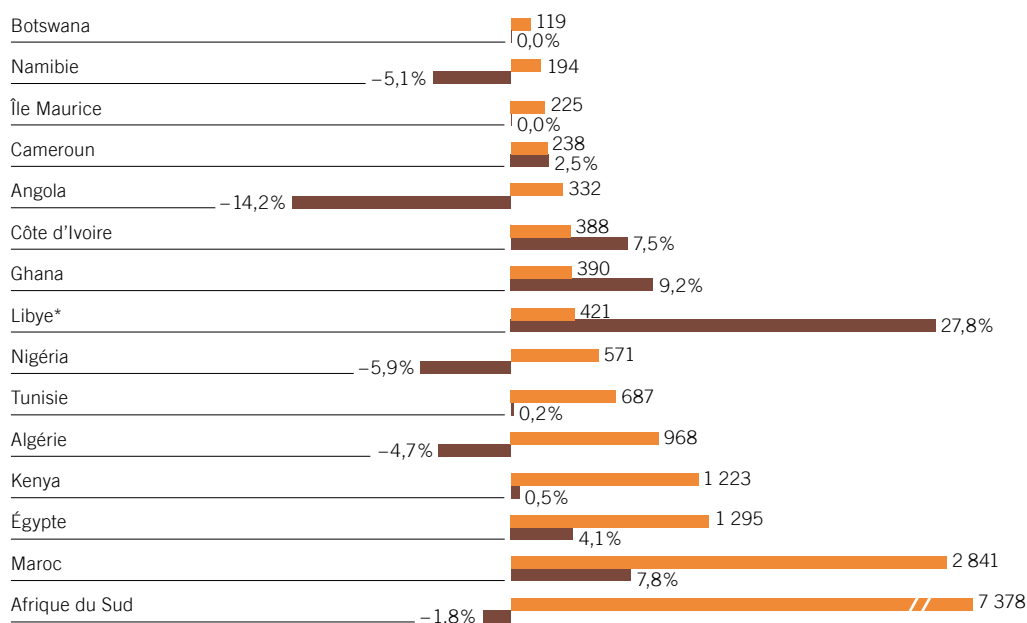
Le secteur africain de l'assurance en chiffres

Assurance non-vie

En 2020, selon Allianz, les primes d'assurance non-vie mondiales ont augmenté de 1,1 %, profitant de la numérisation et du durcissement des taux commerciaux sur les marchés développés. La numérisation a permis aux assureurs de continuer à servir leurs clients malgré la pandémie et les mesures de lutte contre celle-ci. Le resserrement des taux commerciaux a favorisé la croissance de l'assurance non-vie sur les marchés avancés, qui pour la première fois en plusieurs décennies, ont davantage progressé que les marchés émergents (la Chine mise à part).

Dans les marchés émergents, où les branches individuelles comptent une plus large part que dans les marchés avancés, la baisse de ventes d'assurance automobile a pesé sur le volume des primes dans le secteur non-vie. Une forte concurrence, la suppression des tarifs et la chute des ventes de véhicules ont entraîné une baisse des primes automobiles. L'Afrique a observé une baisse de 3,1 % dans les primes non-vie. Les plus mauvais élèves ont été l'Afrique du Sud avec un repli de 6,1 % en dollars américains (variation ajustée de l'inflation), et le Nigéria, qui a signé une contraction de plus de 25 %. Du côté des marchés nord-africains, le Maroc et l'Égypte ont respectivement enregistré une croissance de 10,7 % et 8,8 %, alors que la Tunisie a stagné si l'on exprime la performance en dollars américains et en l'ajustant en fonction de l'inflation. Le Kenya a cédé 5,3 %, alors que l'Algérie a perdu près de 11 %.

Graphique 11 : Primes non-vie (en millions d'USD) en 2020 et taux de croissance annuel composé (en %) des primes non-vie, 2016 – 2020*



* Libye : primes d'assurance non-vie 2019

■ Primes non-vie 2020, en USD

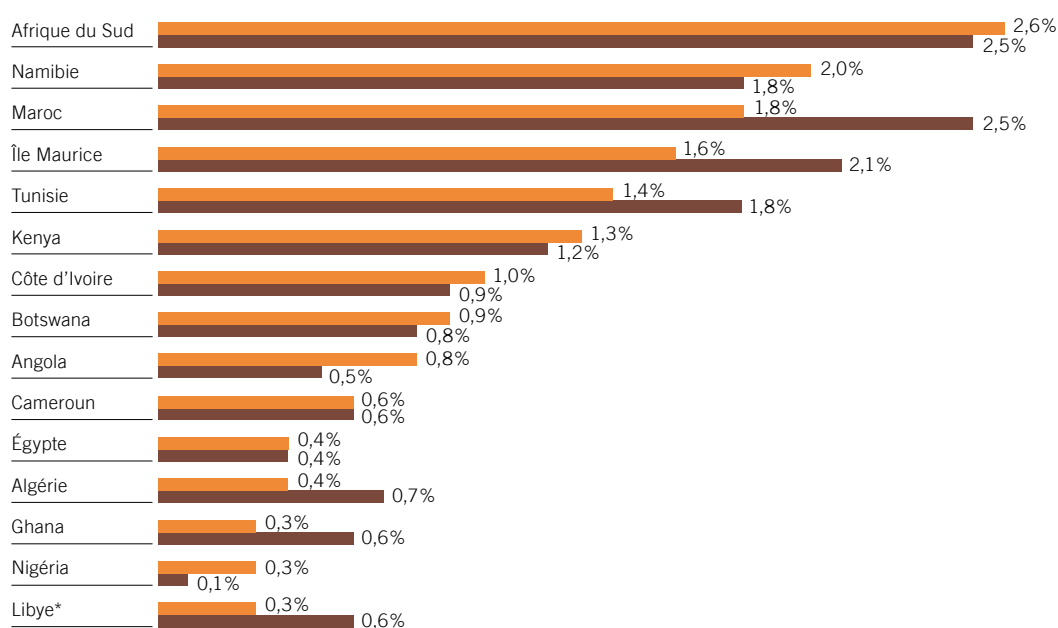
■ Croissance des primes non-vie 2016 – 2020, TCAC

Source : Faber Consulting AG, sur la base des données du Swiss Re Institute, sigma n° 3/2021, sigma-explorer.com (en anglais)

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

En termes de pénétration de l'assurance, les deux dernières décennies s'avèrent décevantes pour l'assurance non-vie en Afrique. Sur les 15 marchés analysés dans notre étude, seul six, à savoir le Ghana, l'Île Maurice et les pays nord-africains, ont été en mesure d'augmenter leur pénétration depuis 2016. Tous les autres ont enregistré une baisse, ou une stagnation à la rigueur. L'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Kenya et la Namibie ont signé de légers replis, alors que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, ainsi que le Ghana et l'Île Maurice, ont nettement amélioré leur pénétration.

Graphique 12 : Pénétration de l'assurance non-vie (en %), 2020



* Chiffres de 2019 pour la Libye

■ Pénétration de l'assurance non-vie en 2000, %
 ■ Pénétration de l'assurance non-vie en 2020, %

Source : Swiss Re sigma explorer

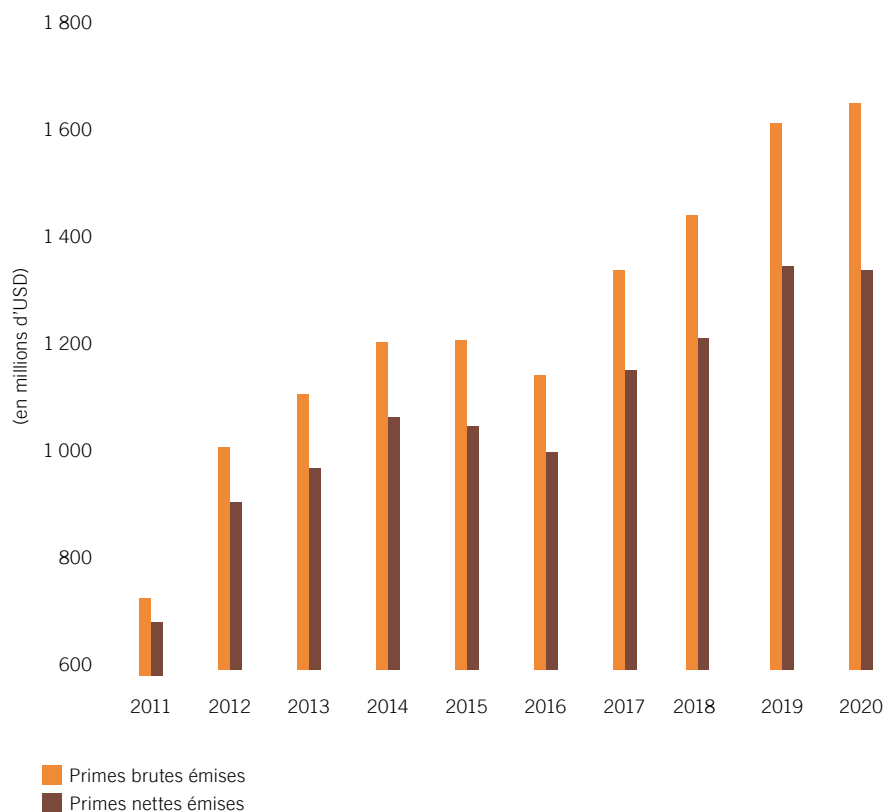
Le secteur africain de l'assurance en chiffres

Réassurance

D'après le Rapport de marché de la réassurance de Willis Re, les primes nettes dans l'assurance sont en hausse de 9 %, à 330 milliards de dollars américains, contre 302 milliards en 2019. Une performance bien supérieure à la croissance de 1,1 % des marchés directs. Le secteur de la réassurance a largement profité de solides améliorations des prix dans le segment dommages et biens, qui représente environ 80 % du marché, le reste étant généré par les segments vie et santé. Le ratio combiné du secteur s'est dégradé à 104,1 %, une contre-performance largement attribuable à l'impact de la pandémie de Covid-19. Malgré les résultats de souscription décevants, le secteur est tout de même parvenu à renforcer sa position en capital en la portant à 658 milliards de dollars américains, soit une hausse de 7 %, provenant quasi exclusivement de la réassurance classique, le capital alternatif restant inchangé à 90 milliards de dollars américains.

Récemment, le marché africain de la réassurance, qui reflète largement l'écart global entre les primes vie et non-vie, a surperformé les marchés de l'assurance directe de la région, les capacités de réassurance demeurant relativement compétitives par rapport à d'autres formes de capital comme la dette ou les fonds propres. Par ailleurs, ces marchés ont affiché une meilleure compétitivité en raison de leur orientation sur les branches individuelles, alors que le segment de la réassurance est en mesure de facturer un sus pour sa grande expertise des branches commerciales. De plus, en Afrique comme dans le reste du monde, les prix dans ces dernières ont augmenté, alimentant une croissance de la réassurance plus importante. Enfin, les régulateurs africains continuent d'introduire des régimes de fonds propres à risque, qui nécessitent soit davantage de fonds propres ou des cessions de réassurance plus importantes.

Graphique 13 : Afrique subsaharienne, réassureurs notés par AM Best, primes 2011 – 2020



Sources : Best's Financial Suite – global, données et recherche AM Best

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

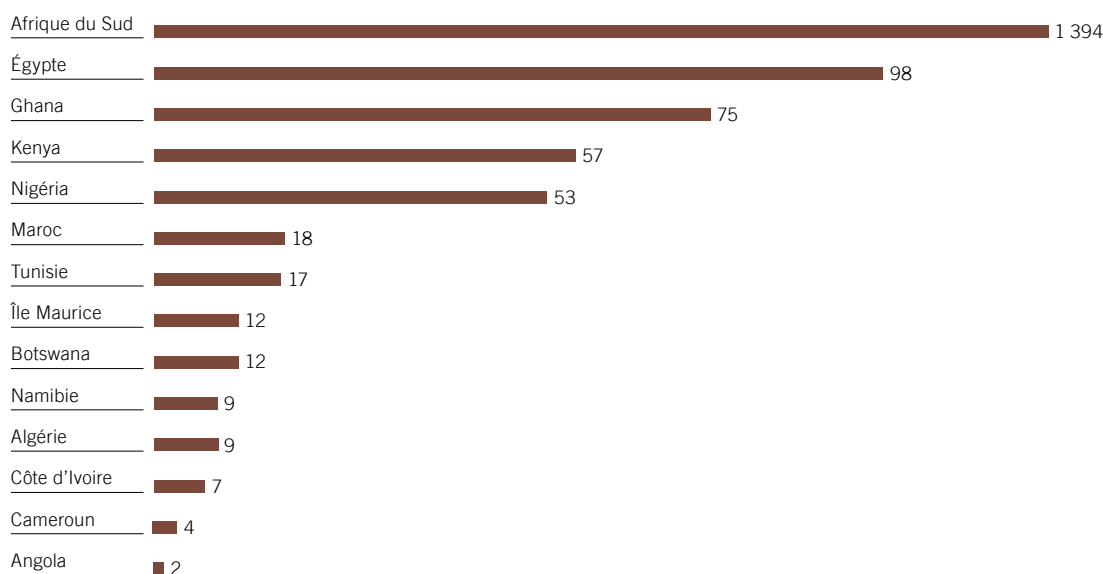
Selon AM Best, les réassureurs notés en Afrique subsaharienne ont connu un taux de croissance annuelle composé de 5,8 % sur les dix dernières années. C'est une performance remarquable, car la réassurance pâtit de la dépréciation des devises africaines majeures encore plus que ne le font les marchés directs. Sur la période de dix ans sous revue par AM Best, le rand sud-africain et le naira nigérian ont subi une dépréciation face au dollar américain, respectivement de 63,5 % et de 54,8 %. Ces quatre dernières années, les primes brutes de réassurance émises ont signé une remarquable hausse de 8,9 %, mais ont ralenti à 2,1 % en 2020.

La crise sanitaire a affecté de plusieurs manières les réassureurs africains. Primo, la pandémie et les mesures de lutte mises en place ont creusé les inégalités sociales et provoqué des troubles dans plusieurs pays, dont il y a fort à parier que les conséquences seront supportées par le secteur de la réassurance. Secundo, le principal marché d'assurance du continent, l'Afrique du Sud, a connu de lourdes pertes en raison de l'interruption des activités (CBI) provoquées par des pertes dans les secteurs de l'événementiel, de l'hôtellerie et du tourisme. D'après l'estimation d'AM Best, ces pertes pourraient bien dépasser le milliard de dollars américains, dont la majeure partie sera amortie par le secteur de la réassurance.

Recul des primes de réassurance vie en Afrique en raison de moindres cessions en Afrique du Sud

Le marché africain de la réassurance devrait avoir perdu environ 150 millions de dollars américains en 2020, les primes de réassurance en Afrique du Sud ayant chuté de 1 557 millions de dollars américains en 2019 à 1 394 millions en 2020. Tous les autres marchés bien plus modestes que l'Afrique du Sud, représentant moins de 25 % du marché total – sont demeurés globalement stables. La baisse des primes de réassurance vie émises en Afrique du Sud reflète celle de 12 % des primes vie sur le marché principal exprimée en dollars américains. Elle est largement imputable à la dépréciation monétaire, mais aussi à des volumes de vente moins importants lors des périodes de confinement.

Graphique 14 : Taille estimée du marché de la réassurance vie d'une sélection de marchés africains 2019/2020* (en millions d'USD)**



* Chiffres de 2020 pour l'Afrique du Sud et le Kenya ; chiffres de 2019 pour tous les autres pays

** Y compris réassurance santé/médicale dans certains marchés

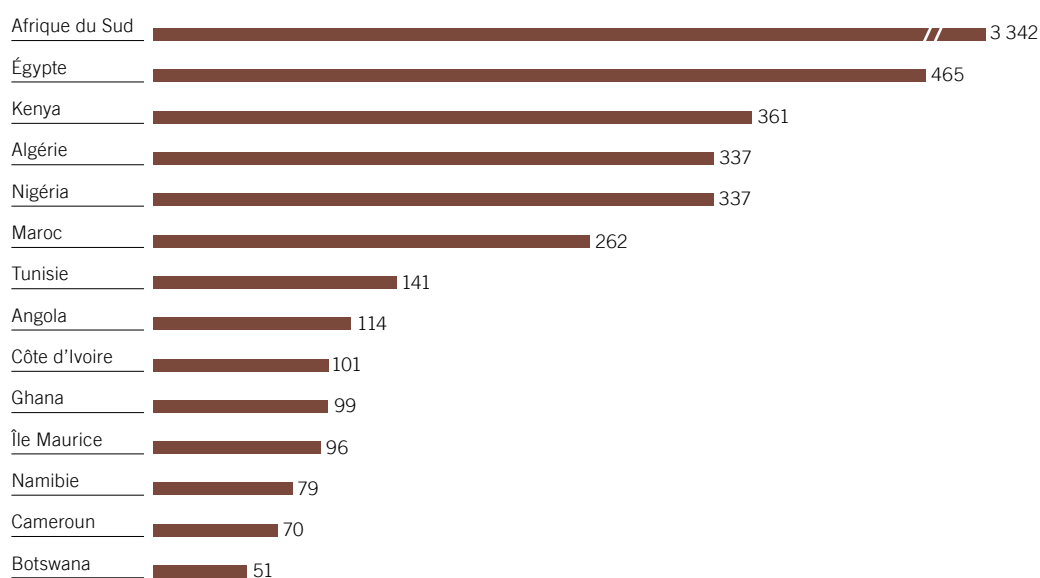
Sources : Autorités de régulation, recherche de l'industrie et propres calculs

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

En Afrique, les primes de réassurance non-vie ont dépassé 6,5 milliards de dollars américains en 2020

Selon les autorités de surveillance africaines, le marché continental de la réassurance non-vie pèse environ 6,5 milliards de dollars américains en termes de primes émises. En 2019, près de 54 % de ce montant avait été émis en Afrique du Sud. Le volume de primes du pays a baissé de 150 millions de dollars américains en 2020, toujours en raison des effets de change combinés à une nouvelle contraction économique de l'Afrique du Sud, particulièrement touchée par la pandémie de Covid-19. Le marché non-vie principal du pays a enregistré une baisse de 15 %, exprimée en dollars américains.

Graphique 15 : Taille estimée du marché de la réassurance non-vie d'une sélection de marchés africains 2019/2020* (en millions d'USD)**



* Chiffres de 2020 pour l'Afrique du Sud, le Kenya et la Namibie ; chiffres de 2019 pour tous les autres pays

** Y compris réassurance santé/médicale dans certains marchés

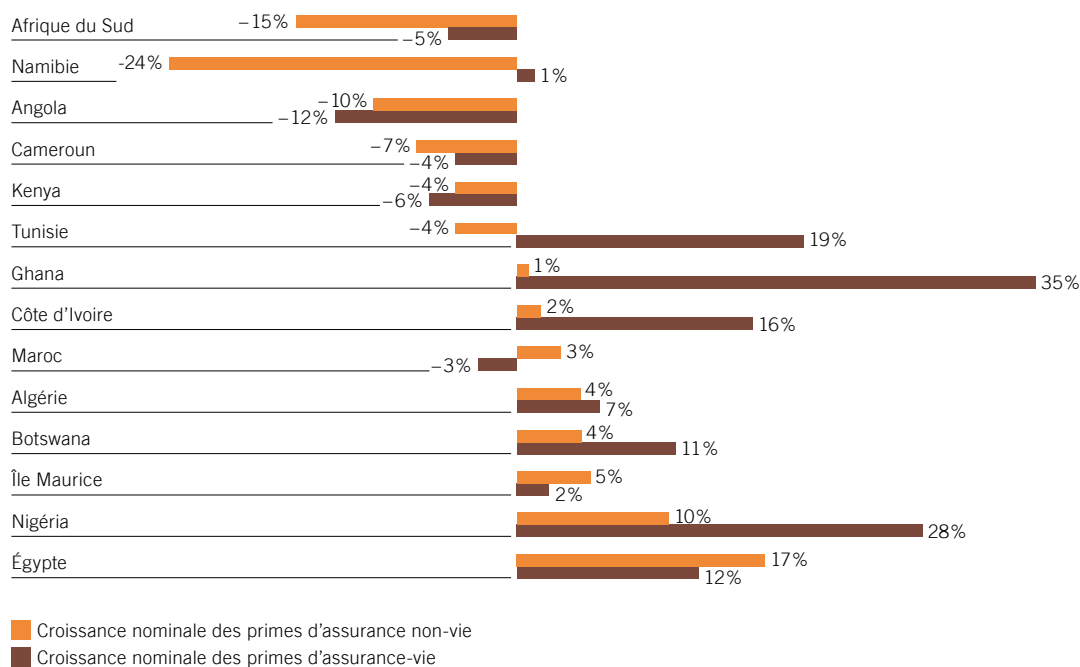
Sources : Autorités de régulation, recherche de l'industrie et propres calculs

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

D'autres marchés comme le Kenya ont observé une légère baisse des primes de réassurance, celles du segment non-vie ont cédé 7 % en 2020. En revanche, le Nigéria a observé une hausse de 20 % des primes de réassurance, signe d'un taux de cession bien plus important, alors qu'exprimées en dollars américains, les primes de réassurance non-vie se sont contractées de 32 %. La hausse des primes de réassurance pourrait traduire des exigences de fonds propres plus strictes pour les assureurs directs nigériens, récemment édictées par le régulateur national de l'assurance.

En 2019, le Nigéria observait déjà une croissance de ses primes de réassurance non-vie bien plus rapide que celle de ses primes directes en monnaie locale. Un constat également valable pour l'Algérie, le Botswana, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Namibie, la Tunisie et l'Afrique du Sud, où la baisse des primes de réassurance a été moins marquée que dans l'assurance directe. L'évolution plus favorable de la réassurance par rapport à l'assurance s'explique par le resserrement des tarifs dans les branches commerciales ainsi que par les exigences réglementaires plus strictes. En revanche, l'Égypte, le Kenya, l'Île Maurice et le Maroc ont vu la croissance des primes d'assurance non-vie dépasser celle de la réassurance, en partie grâce à une croissance plus importante dans les branches individuelles qui nécessitent moins de capacité de réassurance et à une plus grande capacité à supporter les risques de ces marchés.

Graphique 16 : Taux de croissance nominale en monnaie locale des primes d'assurance et de réassurance non-vie 2019/2020*



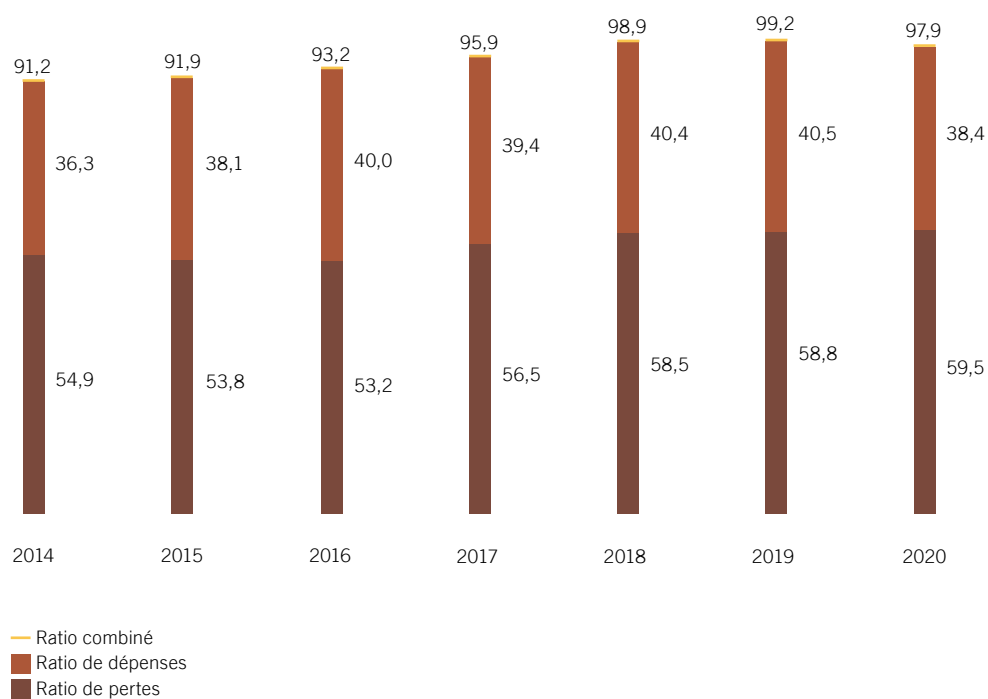
* Chiffres de 2020 pour l'Afrique du Sud, le Kenya et la Namibie ; chiffres de 2019 pour tous les autres pays

Source : Autorités réglementaires ; Swiss Re sigma explorer

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

D'après Willis Re, les marchés mondiaux de la réassurance ont subi une dégradation de leur ratio combiné de 100,7 % en 2019 à 104,1 % en 2020. Une hausse imputable dans sa quasi-intégralité aux pertes consécutives à la pandémie, qui a alourdi en moyenne de 4 % à 9 % le ratio combiné des réassureurs du sous-ensemble de Willis Re. En Afrique, d'après AM Best, les résultats de souscription des réassureurs subsahariens ont été plus confortables, car les réassureurs du continent affichaient en moyenne un ratio combiné de 97,9 %, légèrement inférieur à celui de l'année précédente (à 99,2 %).

Graphique 17 : Afrique subsaharienne : Réassureurs notés par AM Best, ratio combiné 2014 – 2020



Sources : Best's Financial Suite – global, données et recherche AM Best

Le secteur africain de l'assurance en chiffres

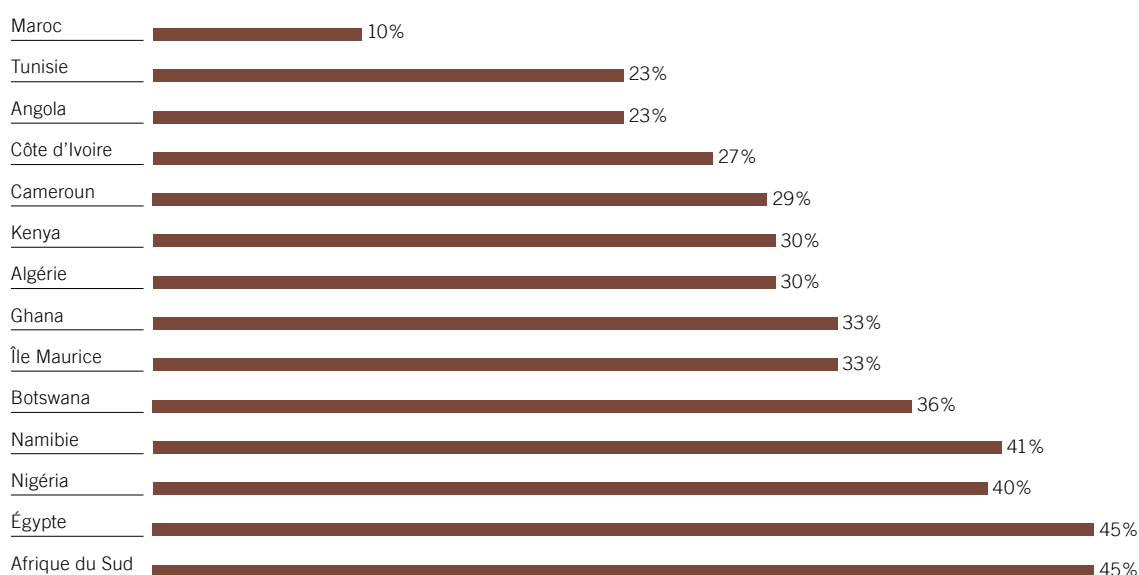
La hausse des taux de cession dans de nombreux pays africains contribue à une forte croissance de la réassurance

D'après une évaluation effectuée en 2019 par Swiss Re, les assureurs ont cédé près de 8,4 % de leurs primes non-vie aux réassureurs. Dans l'assurance-vie, ce taux de cession atteignait à peine 2 %. Les taux de cession sont bien plus élevés en Afrique, comme de coutume dans les marchés émergents, où la capacité de risque nette des assureurs directs n'est pas aussi marquée que pour leurs homologues des marchés développés aux fonds propres plus importants et plus largement diversifiés.

Sur la période 2019/2020, les taux de cession dans la réassurance non-vie ont augmenté dans près de la moitié de tous les marchés africains en comparaison avec l'exercice précédent. Une des principales raisons réside dans la dépréciation des monnaies locales face au billet vert, car les contrats de réassurance sont souvent payés en dollars américains, alors que les primes de l'assurance directe sont majoritairement collectées en devise locale. L'introduction de régimes de solvabilité basés sur le risque a également joué un rôle dans la hausse des taux de cession.

Par rapport à l'année 2019, ces taux ont grandement augmenté en Afrique du Sud, en Égypte et en Namibie, en partie en raison de la dépréciation des monnaies locales. Dans le cas de l'Égypte toutefois, la croissance rapide des assureurs du pays au cours des dernières années pourrait également nécessiter des cessions plus élevées, car la capitalisation n'a peut-être pas augmenté aussi rapidement que les primes. Le Kenya, l'Île Maurice et le Maroc ont, quant à eux, observé une légère baisse des taux de cession, signe d'une meilleure capacité de risque de ces marchés.

Graphique 18 : Taux de cession estimés dans la réassurance non-vie dans une sélection de marchés africains 2019/2020*



* Chiffres de 2020 pour l'Afrique du Sud, le Kenya et la Namibie ; chiffres de 2019 pour tous les autres pays

Sources : Autorités réglementaires, Swiss Re sigma explorer et propres calculs

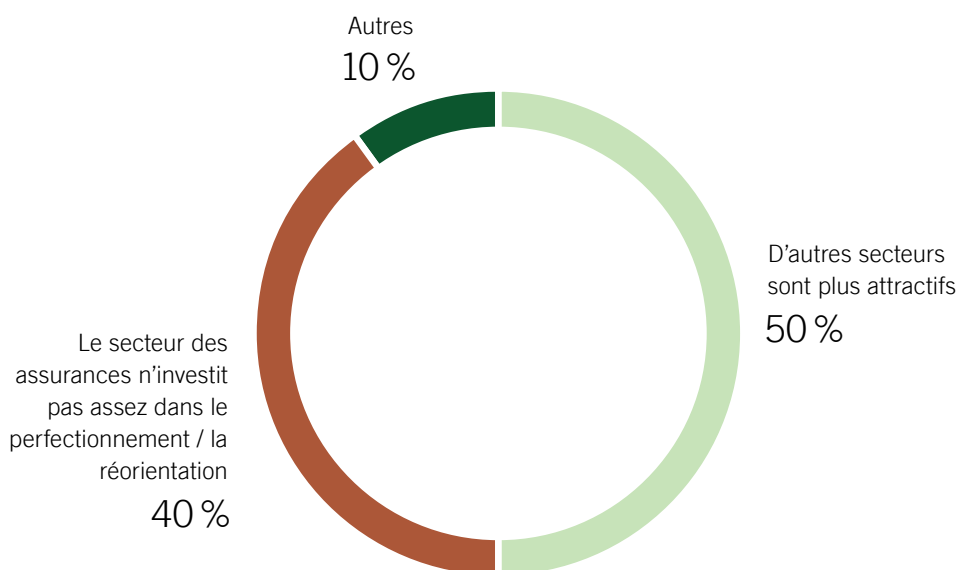
Thème phare de l'année

Les établissements de formation et leur contribution à la réduction de la pénurie de talents

Dans les pays africains, le secteur de l'assurance connaît une pénurie de compétences, et même les meilleures entreprises ont des difficultés à attirer et à conserver les talents. Une pénurie exacerbée par différents facteurs, notamment car les personnes douées se tournent vers des secteurs plus attractifs ou choisissent de rejoindre des sociétés plus innovantes, comme celles de l'assurtech. Cependant, le fait que la numérisation transforme fondamentalement la façon de fonctionner du secteur assurantiel signifie que le besoin de compétences numériques et classiques est encore plus aigu que jamais.

L'OAA a consulté un groupe de dix experts en apprentissage et formation à l'assurance issus de différents pays d'Afrique. À la question de la principale raison de ce manque de compétences dans les marchés des assurances sur le continent, la moitié des personnes interrogées ont répondu que le secteur devait davantage investir dans la formation de ses employés. 40 % des sondés ont admis que le secteur était soumis à la rude concurrence d'autres branches comme celle de la technologie, et une personne a indiqué qu'il s'agissait d'une combinaison d'un faisceau de facteurs.

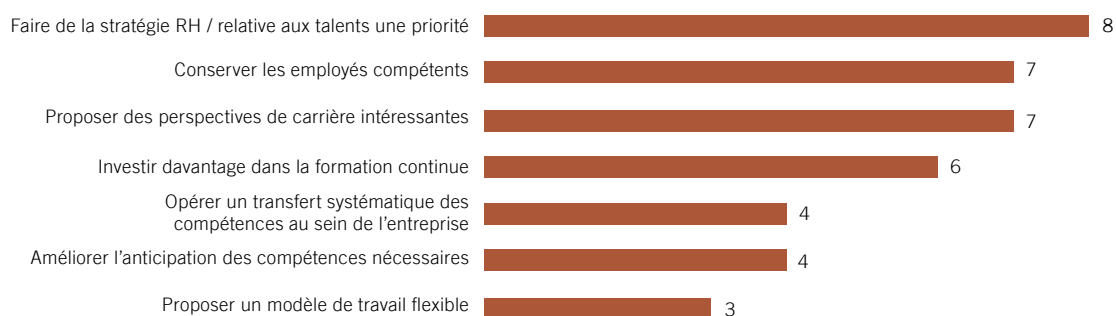
Graphique 19 : Quelle est la principale raison de la pénurie de professionnels de l'assurance compétents? (Une seule réponse possible)



Thème phare de l'année

Concernant l'évolution de cette pénurie de talents, 50 % des experts ont indiqué qu'elle refluit dans leur pays, quoiqu'à un rythme lent. Près d'un tiers des sondés ont signalé que la situation se dégradait dans leur région, car le secteur des assurances ne se modernise pas au même rythme que d'autres, qui leur soufflent les experts informatiques. De plus, ils expliquent que la demande en assurance croît généralement plus rapidement que le rythme de recrutement des compagnies d'assurance. 20 % ont fait état d'une situation actuellement stable, mais qui pourrait rapidement évoluer si de nouvelles tendances venaient à émerger. Une tendance potentielle pouvant affecter l'équilibre actuel est l'évolution des attentes des clients et la demande de solutions sur mesure, proposées à la demande et à un prix plus faible.

Graphique 20 : Le secteur de l'assurance est en difficulté dans la bataille des talents. Que peut faire une entreprise pour changer la donne ? (Plusieurs réponses possibles)



À la question de la méthode des différentes entreprises pour gagner la bataille des talents, le facteur cité huit fois par les sondés est la nécessité de faire de la stratégie de ressources humaines une priorité pour les compagnies d'assurance et de réassurance. Deux autres facteurs viennent ensuite, cités chacun sept fois, le premier se concentrant sur la rétention des employés compétents et le second sur le fait de proposer des perspectives de carrière intéressantes. Au quatrième rang, mentionné six fois par les experts, davantage d'investissement dans la formation interne et externe.

Si cela est nécessaire pour des raisons stratégiques ou économiques, une compagnie d'assurance ou de réassurance peut organiser des programmes de formation personnalisés en interne. Toutefois, il est fortement recommandé de collaborer avec un prestataire de formation externe spécialisé dans l'assurance afin d'obtenir de meilleurs résultats. Un autre participant à cette consultation a également ajouté qu'il ne fallait pas oublier la formation pratique comme un maillon essentiel de la chaîne de formation.

Les experts en formation se sont également accordés sur le fait qu'une plus grande harmonisation au sein de l'offre de formation externe était nécessaire. L'un d'entre eux a indiqué qu'une méthode qui pourrait permettre de remédier rapidement à cette pénurie de compétences serait d'introduire, à l'échelle du secteur, des programmes de développement professionnel permanent livrant un accès à des modèles harmonisés de validation de compétences et d'apprentissage, tout en mettant à profit la meilleure expertise du secteur. Au Nigéria, des progrès satisfaisants sont en train d'être accomplis avec la certification de formations par le Chartered Insurance Institute of Nigeria.

Les établissements de formation et d'apprentissage étoffent leurs offres pour inclure des cours couvrant l'ensemble des aspects de la numérisation en vue d'accompagner la transformation du secteur. En parallèle, elles investissent dans leurs propres plateformes de formation en ligne

Thème phare de l'année

afin d'étendre leur public. Un des participants à la consultation a appelé à la prudence : selon lui, il ne faut pas perdre de vue qu'il est essentiel de trouver le bon équilibre entre une formation dispensée par un enseignant et des cours en ligne où l'étudiant travaille et s'organise en autonomie. De nombreuses solutions de formation en ligne sont déjà utilisées, mais leur efficacité n'est pas encore objectivement établie.

D'autres structures de formation s'accordent à dire que les compétences classiques en matière d'assurance ne doivent pas être négligées et investissent dans des cours spécialisés portant sur l'inclusion financière, les risques complexes et nouveaux (p. ex. le changement climatique, le pétrole et le gaz, les mégaprojets), les placements, l'assurance santé et l'assurance-vie.

Recommandations supplémentaires des experts de la formation à destination du secteur des assurances

« Les compétences des employés sont le seul outil pouvant être exploité pour concrétiser le potentiel du continent en matière d'assurance et résoudre les problèmes actuels et nouveaux. Si les entreprises du secteur ne donnent pas les moyens de se développer à leurs effectifs, elles verront leur croissance freinée. » *Ancellmi Anselmi, Directeur des Relations Internationales, Research & Consultancy, Africa College of Insurance & Social Protection.*

« Le secteur de l'assurance doit sans cesse chercher à briser le statu quo et développer une nouvelle approche pour s'adapter aux besoins des consommateurs en constante évolution. La formation va permettre d'accompagner cette adaptation. » *Saul Seremba, CEO et Principal, Insurance Training College, Ouganda.*

« Qu'il s'agisse de formation réglementaire, technique ou commerciale, ou encore de compétences relationnelles, la formation fondée sur le résultat est le modèle à suivre. Trouver le bon équilibre entre des formations dirigées par un enseignant et des cours en ligne en autonomie est également capital. » *Driss Rhafes, L'École d'Assurance, Maroc, membre d'Edukateam, Global Learning Partners.*

« L'enseignement de l'assurance devient plus pratique et en parallèle, on observe une hausse de l'utilisation de la technologie. » *Kehinde Omotowa, Directeur d'Études, West African Insurance Institute.*

« Outre le besoin en connaissances actuarielles, les compétences informatiques sont particulièrement demandées. Les établissements d'enseignement travaillent en étroite collaboration avec les experts informatiques afin de former aux compétences requises par la transformation numérique. » *Dr Yeside Oyetayo, Recteur du College of Insurance and Financial Management, Nigéria.*

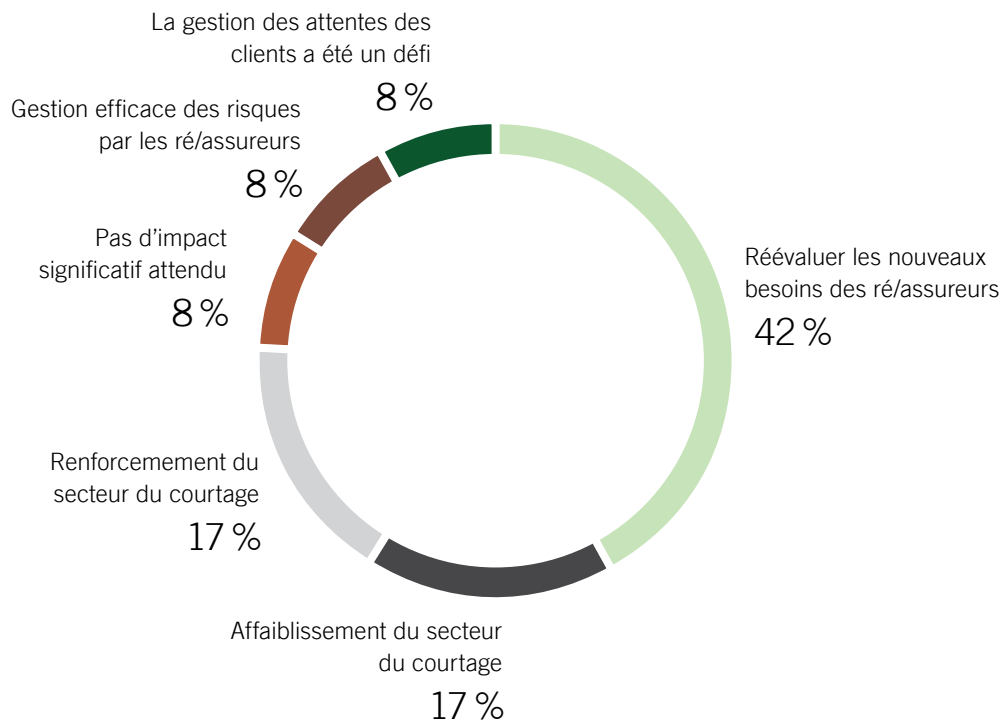
« La transformation numérique requiert en particulier des compétences en matière de leadership et de gestion. Ces compétences créeront une approche interdisciplinaire afin de mettre en avant une approche centrée sur le client dans la vente de l'assurance. » *Frederick Bowen-John, Directeur Général, West African Insurance Institute, Gambie.*

« De nos jours, de nombreux jeunes professionnels obtiennent leur certification, mais le secteur de l'assurance fonctionne toujours selon des schémas traditionnels et n'est pas prêt à pleinement embrasser le changement. Il n'est pas encore entré dans le XXI^e siècle. » *Ayodile William Babajide, Responsable d'équipe, Branch Claims Cornerstone Insurance Plc.*

Rôle des courtiers en assurance/réassurance en Afrique lors de la pandémie de Covid-19

La pandémie de coronavirus a également eu un impact profond sur les courtiers en assurance qui ont maintenu leurs opérations afin d'aider leurs clients à mieux gérer cette période troublée. Le cœur de métier d'un courtier, à savoir comprendre l'activité du client et identifier la couverture d'assurance adaptée, a gagné en acuité pendant la pandémie. En effet, les courtiers ont été submergés de questions de leurs clients portant sur les conséquences du Covid-19. 42 % des courtiers interrogés ont indiqué qu'au beau milieu de la pandémie, ils ont dû réévaluer les nouveaux besoins des assureurs et réassureurs. 17 % ont fait savoir que malgré ce volume considérable de travail supplémentaire, cette crise avait renforcé leur métier et accéléré la mise en œuvre de la numérisation. La même proportion de courtiers interrogés était d'avis que la féroce concurrence avait affaibli leur secteur en Afrique.

Graphique 21 : Comment la pandémie de Covid-19 a-t-elle affecté le secteur du courtage dans les pays africains ? (Une seule réponse possible)



Thème phare de l'année

L'accélération de la numérisation favorise la croissance, tandis qu'une concurrence plus intense l'inhibe

Le principal facteur favorisant la croissance du marché africain du courtage en assurances est la plus large utilisation des technologies afin d'améliorer les analyses et l'efficacité de la chaîne de services. À une exception près, tous les participants ont indiqué que la pandémie a accéléré la transformation numérique de leur entreprise. Le Covid-19 a également renforcé l'importance des courtiers, car les clients recherchent le plus souvent les conseils d'intermédiaires. Toutefois, cet argument a également été perçu comme ayant une dimension négative, car les clients devaient passer beaucoup plus de temps à conseiller leurs clients qu'à conclure les affaires.

Les freins à la croissance du marché du courtage en assurance en Afrique sont bien plus répandus dans l'environnement actuel. Une concurrence accrue est celui le plus fréquemment cité par les sondés. Cette concurrence se déploie sur plusieurs fronts : entre les courtiers, avec les entreprises de la fintech en tant que canaux de distribution, avec les entreprises de bancassurance, et même au niveau des clients, qui excluent parfois purement et simplement les courtiers de l'équation. Un autre élément pesant sur l'activité de courtage réside dans la baisse du pouvoir d'achat pouvant être consacré à l'assurance suite à la pandémie et à l'instabilité politique. De plus, ce secteur souffre de manière générale d'une faible connaissance des avantages de l'assurance au sein du grand public. Sur un plan plus spécifique, le courtage est aux prises avec un manque de compréhension du rôle des courtiers et de leur importance pour les clients. Autre aspect cité à plusieurs reprises, les problèmes de réglementation excessive, de taxation élevée et de barrières d'accès aux marchés étrangers sous la forme de frais d'enregistrement imposés par les régulateurs et, enfin, le manque d'application de l'assurance obligatoire.

Une pénurie de professionnels formés qui touche aussi les courtiers

La plupart des courtiers s'accordent à dire que le même problème s'applique aux courtiers d'assurance, une seule personne a déclaré qu'il n'y avait pas de pénurie de main-d'œuvre dans son entreprise. La plupart des entreprises remédient à ce problème en investissant davantage dans la formation continue. D'autres méthodes largement utilisées incluent un modèle de travail plus flexible et le fait d'axer plus fortement l'action sur le transfert systématique de compétences.

Graphique 22 : Les courtiers sont-ils également concernés par la bataille des talents ? Si oui, comment gèrent-ils la situation ? Est-ce que cela affecte également les marchés de courtiers en assurances ? (Plusieurs réponses possibles)



Comment les régulateurs peuvent-ils encourager la numérisation dans le secteur africain du courtage ?

Il ressort de la consultation que les participants ont une idée très claire de la façon dont les régulateurs peuvent promouvoir la numérisation dans le secteur du courtage en Afrique.

En substance, leurs recommandations sont les suivantes :

- sensibiliser à l'importance de la numérisation ;
- introduire des règlements spécifiques visant à promouvoir la numérisation ;
- sanctionner le non-respect de ces règlements et récompenser leur respect ;
- donner l'exemple.

Il est encore plus intéressant d'aller recueillir ces recommandations à la source :

« Premièrement, adopter des règlements qui concernent le marketing numérique et l'assurtech. Ensuite, exiger des courtiers qu'ils prouvent le déploiement de technologies numériques dans leurs processus métier. Troisièmement, imposer aux courtiers d'effectuer un nombre minimum d'heures de formation sur ces sujets. » *Udai R. Patel, CEO, Afro-Asian Insurance Services Ltd.*

« Créer des incitations en vue d'encourager l'investissement dans la numérisation et exiger des entités soumises à la réglementation d'effectuer des rapports en ligne. » *Larry Kwesi Jiagge, CEO, Risk Management & Advisory Services Ltd.*

« Mettre en place un cadre réglementaire dédié et adapté, des politiques de surveillance saines et des interfaces ergonomiques pour les clients. » *Francis Nwokonko, Directeur Général Adjoint, Crystal Trust Insurance Brokers.*

« Les régulateurs peuvent soutenir les courtiers en rendant la numérisation obligatoire, en imposant des sanctions en cas de non-conformité tout en récompensant les meilleures pratiques. » *Yasmin Essilfie-Mensah, Directeur des Finances et de l'Administration, Edward Mensah, Wood & Associates Ltd.*

« En promouvant une transformation numérique accessible, utilisable par des groupes de courtiers. En outre, en subventionnant le coût de la numérisation pour les courtiers et enfin en traitant la question dans leurs interactions avec les courtiers. » *Shaibu Ali, Directeur Général, KEK Insurance Brokers.*

« Premièrement, encourager les courtiers qui empruntent la voie de la numérisation. Deuxièmement, favoriser et chapeauter des partenariats avec d'autres prestataires de services pour sécuriser l'activité de numérisation et troisièmement, participer activement à l'opération. » *Joshua Bonney, KEK SL.*

« Faire prendre conscience des possibilités et opportunités offertes par la numérisation et la faciliter via une présentation aux prestataires technologiques et à la formation. » *Des Braithwaite, Directeur, T.A. Braithwaites.*

« Premièrement, accepter les documents établis par les courtiers et ne pas insister sur le fait de consulter la documentation émise par l'assureur. Deuxièmement, animer la discussion et la mise en œuvre de la numérisation des contrats de co-assurance et de co-courtage afin d'améliorer l'efficacité. Troisièmement, endosser un rôle de pionnier à travers des processus solides, modernes et numérisés qui garantissent que tous les assureurs et courtiers opèrent selon une norme minimale pour répondre aux processus actualisés des régulateurs. » *Omwale Olatunde-Agbeja, Responsable Régional des Opérations, Boff & Co. Insurance Brokers.*

« Mettre en place une plateforme pour le dépôt en ligne des déclarations et le traitement des demandes de renouvellement de licence. » *Herbert Tonderai Chikomwe, Courtier en réassurance, Equity Reinsurance Brokers Ltd.*

« Premièrement, former le secteur à l'importance de la numérisation. Ensuite, s'assurer que les rapports et les demandes soient effectués exclusivement en ligne. Enfin, mettre en place des règlements qui encouragent la numérisation. » *Boniface Chiwota, Responsable Stratégie et développement de marché Afrique, Lloyd's.*

Tendances réglementaires majeures transformant le marché africain de l'assurance

1. Dernières tendances réglementaires dans le contexte du Covid-19

La pandémie de coronavirus et les mesures gouvernementales pour contenir sa propagation continuent de produire des effets profonds sur le secteur assurantiel. Dans l'ensemble, l'assurance au niveau mondial a démontré sa résilience en apportant une aide vitale à ses clients en une période de grande difficulté financière, soutenue en cela par des mesures réglementaires facilitant les opérations, et, dans certains marchés, par des mesures de soutien monétaire et budgétaire.

Pendant la crise sanitaire, les régulateurs de l'assurance sont revenus aux fondamentaux de leur mandat, à savoir la stabilité du marché et la protection du consommateur. Un mouvement contraire à la tendance de la dernière décennie consistant à élargir les mandats réglementaires, depuis les deux que nous venons de citer, pour ajouter l'inclusion financière, le développement du marché des assurances voire la contribution au développement économique global.

Selon l'édition 2020 du rapport Global Insurance Market de l'International Association of Insurance Supervisors (IAIS), en réponse à la pandémie, les régulateurs ont pris diverses mesures pour assurer la continuité opérationnelle dans le secteur, visant à minimiser les perturbations dans la fourniture de services d'assurance essentiels aux preneurs d'assurance, notamment :

- apporter un soutien opérationnel pour que les assureurs puissent se concentrer sur le service à la clientèle ;
- établir des rapports de surveillance de meilleure qualité portant sur la solvabilité, la liquidité et la rentabilité afin de garantir la stabilité financière des assureurs ;
- réaliser des analyses de scénario et des tests de résistance tout en demandant des informations aux assureurs quant à leurs risques et leur solvabilité ;
- prendre des mesures pour limiter ou repousser le paiement de dividendes et de la rémunération variable ;
- assurer le traitement équitable des clients en intervenant au niveau de la conception des produits, de la distribution à distance et du règlement rapide des sinistres liés au Covid-19 ;
- analyser les clauses d'exclusion des pertes liées à la pandémie afin d'évaluer l'impact financier potentiel sur les assureurs ainsi que les lacunes en matière de protection.

Les régulateurs de l'assurance en Afrique subsaharienne ainsi que leurs homologues internationaux ont dû se livrer à un numéro d'équilibriste, en diminuant la pression sur les entités régulées tout en surveillant les vulnérabilités du marché afin de garantir la protection des consommateurs. Les différents régulateurs ont choisi de fixer des niveaux de priorité variables aux divers aspects de ce compromis. Certains ont choisi de relâcher la pression habituelle pour que les entités soumises à la réglementation répondent mieux à la pandémie, alors que d'autres étaient davantage préoccupés par la protection de l'existence et des moyens de subsistance des assurés.

2. Assurer la résilience financière – tendances à la réglementation des fonds propres à risque

La pandémie de coronavirus a mis en lumière l'importance du caractère résilient du secteur des assurances. La tendance mondiale des régulateurs à faire évoluer leurs marchés d'assurance vers des régimes de fonds propres à risque (risk-based capital, RBC), afin de veiller à ce que les assureurs aient des positions financières saines et maintiennent des niveaux de fonds propres adéquats, a certainement joué un rôle ici. Une démarche qui a permis au secteur de mieux résister aux chocs tout en continuant à satisfaire les besoins des assurés. Toutefois, plutôt que des règles normatives d'une approche fondée sur la conformité, les approches RBC exigent des régulateurs qu'ils évaluent les risques systémiques et individuels des entreprises, ainsi que la façon dont les assureurs identifient, contrôlent les risques et réagissent à cette évaluation. Une charge de travail supplémentaire qui a certainement représenté une difficulté pour les autorités de surveillance en période de crise.

Tendances réglementaires majeures transformant le marché africain de l'assurance

Quels sont les avantages du régime RBC ?

Des recherches ont prouvé que le passage des règles fondées sur la conformité à un régime RBC est avantageux pour tout le monde, les consommateurs, le secteur ainsi que les autorités de réglementation et de surveillance. Voici quelques exemples d'avantages parmi d'autres plaçant en faveur de ce régime :

- il encourage le professionnalisme dans le traitement du cadre complexe de gestion des risques, dans les investissements, la tarification, la gestion du capital, et d'autres éléments clés des opérations d'assurance ;
- il encourage une saine prise de risque en rendant possible l'investissement dans des systèmes de contrôle et d'analyse de meilleure qualité ;
- il permet d'allouer plus efficacement le capital au risque, réduisant ainsi le volume de capitaux dormants ;
- il favorise l'innovation en réduisant ou, idéalement, en éliminant la faible rentabilité due à une concurrence agressive ;
- il est plus efficace dans la rationalisation des marchés fragmentés et dans l'atténuation de la férocité de la concurrence ;
- il fournit aux régulateurs de meilleurs outils pour mesurer la santé financière, améliorer la comparabilité et la proportionnalité des interventions et, en définitive, favorise une meilleure supervision.

Quels défis pose le régime RBC ?

Une transition vers le régime RBC se traduit par une plus grande complexité, des exigences plus élevées en termes de compétences, en particulier pour les actuaires, et de ressources techniques, à la fois au sein du secteur et des régulateurs. L'application des approches RBC par les régulateurs nécessite qu'ils disposent d'une expertise technique et des données pour appréhender le profil de risque de l'assureur et du secteur de l'assurance. Cela est nécessaire en vue de produire une évaluation sur le niveau ou le type approprié de réponse ou d'exigence en termes de contrôle. Toutefois, cet investissement dans un plus grand professionnalisme pourrait bien agir comme un catalyseur du développement des capacités techniques du secteur assurantiel. Au Kenya, cette transition a poussé l'autorité de réglementation nationale à former plus de 50 actuaires ces dix dernières années. Les efforts ciblés de la Direction Nationale des Assurances ghanéenne en vue de développer une capacité actuarielle interne sont un des facteurs ayant favorisé l'adoption de récentes innovations en matière d'assurtech (« Stimuler l'innovation II – Environnements réglementaires en Afrique »).

En revanche, un constat a été établi : il ne suffit pas d'augmenter les exigences de fonds propres minimums absolus pour créer automatiquement des bases solides. Certains pays cherchent à améliorer la santé du secteur en augmentant les exigences de fonds propres minimums absolus pour forcer les fusions ou le retrait des assureurs qui sous-performent. Le Nigéria, par exemple, a nettement relevé le niveau d'exigences en termes de fonds propres au fil du temps. Après une hausse en 2007, le nombre d'assureurs est passé de 117 à 49. Mais l'analyse de l'exemple nigérian révèle que la baisse du nombre d'assureurs ne s'est pas accompagnée d'une amélioration des ratios de dépenses, des ratios de bénéfice net, des ratios de perte, ni du lancement de produits innovants ou de partenariats.⁴

⁴ Insurance for inclusive and sustainable growth: Imperatives for action from a four-country synthesis, Octobre 2019.

Tendances réglementaires majeures transformant le marché africain de l'assurance

Le graphique suivant illustre la façon dont les autorités de surveillance des pays d'Afrique subsaharienne adoptent progressivement un contrôle fondé sur le risque (risk-based supervision, RBS). La transition vers les régimes RBC intervient à des rythmes variés, en des lieux différents, et revêt des formes multiples :

Graphique 23 : Types de règles en matière de fonds propres pour les compagnies d'assurance, 2020

SENSIBILITÉ AU RISQUE				
Moins				Plus
Nominal forfaitaire	« La valeur la plus élevée de l'un ou l'autre » basée sur un indice	Cumulatif basé sur un indice	Combinatoire	Basé sur un modèle
<ul style="list-style-type: none"> – Un montant fixe en monnaie locale défini par la loi – Rare aujourd'hui, mais cela existe encore 	<ul style="list-style-type: none"> – Un facteur appliqué à la prime, aux sinistres, etc. – Le capital requis est la valeur la plus élevée de l'un ou l'autre – Règle de Kenney – Solvabilité I 	<ul style="list-style-type: none"> – D'autres facteurs appliqués aux primes, aux sinistres et, généralement, aux éléments d'actif du bilan – La somme des résultats constitue les fonds propres requis 	<ul style="list-style-type: none"> – Mesure des risques et allocation de capital par risque – Les fonds propres requis résultent d'une combinaison statistique plus une provision pour diversification/corrélation, avec une « racine carrée » 	<ul style="list-style-type: none"> – Personnalisé pour chaque assureur via des modèles fondés sur des données reflétant l'activité des assureurs – Exploite la gestion des risques des modèles internes complexes des assureurs
– Eswatini	<ul style="list-style-type: none"> – Éthiopie – Ghana – Kenya – Mozambique – Nigéria – Seychelles – Ouganda – Gambie – Zimbabwe 	<ul style="list-style-type: none"> – Lesotho – Malawi – Rwanda 	<ul style="list-style-type: none"> – Botswana – Namibie – Île Maurice 	<ul style="list-style-type: none"> – Rwanda – Île Maurice – Afrique du Sud
Gestion technique et compétences de contrôle, besoins en données, approche fondée sur le risque, granularité, coûts, complexité				
Moins				Plus

Source : Banque Mondiale et Initiative Accès à l'assurance (A2ii), 2020

Afrique du Sud – un modèle fondé sur Solvabilité II : Ces quatre dernières années, le National Treasury (NT) et le Financial Services Board (FSB) ont travaillé sur un cadre de mise en œuvre de la gestion de l'évaluation de solvabilité en Afrique du Sud (SAM), un nouveau régime fondé sur la solvabilité destiné aux assureurs sud-africains. SAM est une réglementation basée sur des principes reposant sur le bilan économique de l'assureur, et recourt à trois piliers. Le pilier I traite de l'adéquation des fonds propres, le pilier II des systèmes de gouvernance et le pilier III est dédié aux exigences en matière de reporting. La protection des preneurs d'assurance est la clé de voûte de l'adoption de SAM. Ce régime poursuit en outre plusieurs objectifs :

- ajuster le secteur sud-africain de l'assurance sur les normes internationales ;
- faire correspondre les exigences en matière de fonds propres aux risques sous-jacents de l'assureur ;
- développer une approche fondée sur le risque, proportionnée, afin de contrôler et d'appliquer un traitement approprié tant aux petits assureurs qu'aux grands groupes internationaux ;
- inciter les assureurs à adopter un contrôle des risques et des outils de gestion des risques plus avancés ;
- maintenir la stabilité financière.

Tendances réglementaires majeures transformant le marché africain de l'assurance

3. Promouvoir l'innovation dans les pays africains

a. Accélérer la numérisation en Afrique

Les restrictions, voire les interdictions, imposées par les gouvernements en matière de distanciation physique lors de la pandémie ont conduit les assureurs à se tourner vers la vente à distance, une source de nouveaux défis pour les régulateurs et les contrôleurs.

Certaines autorités de réglementation en Afrique subsaharienne considèrent la numérisation et l'innovation comme les clés de la reprise de leur secteur.

- En Zambie par exemple, l'Autorité des Pensions et des Assurances (PIA) a exigé des entités de fournir des plateformes en ligne de vente, de paiement des primes et de règlement des sinistres (PIA, 2020).
- En Eswatini, l'autorité de régulation des services financiers (FSRA) a encouragé l'utilisation des outils et plateformes numériques, dont l'envoi en ligne des états financiers vérifiés ou des documents de renouvellement (FSRA, 2020).
- La Banque Nationale du Rwanda a transformé la crise en opportunité afin que les prestataires puissent proposer davantage de services en ligne et renforcer leurs systèmes informatiques.
- En Ouganda, l'autorité locale de réglementation de l'assurance (IRA) a indiqué qu'elle avait mis le secteur au défi d'adopter l'assurtech dans la fourniture de services.
- Dans la région de la CIMA, le projet de règlement sur l'assurance numérique et électronique de 2017 doit encore être validé par le Conseil des Ministres.
- En avril 2020, l'autorité prudentielle et le gendarme du secteur financier en Afrique du Sud (PA et FSCA), en collaboration avec d'autres régulateurs du secteur financier, ont lancé l'Intergovernmental Fintech Working Group Innovation Hub (FSCA, 2020), un pôle de fintech. Comme l'a déclaré la FSRA, si l'assurance souhaite jouer un rôle dans le soutien à la reprise après la pandémie de Covid-19, l'innovation reste nécessaire et les régulateurs doivent réfléchir à la façon de la rendre possible.
- La nouvelle loi ghanéenne portant sur l'assurance vise à augmenter la pénétration de l'assurance et à faire émerger de nouveaux assureurs innovants (NIC, 2021). Il s'agit de la dernière évolution sur le marché de l'assurance au Ghana, après que le pays a été un des pionniers à lancer la réglementation de l'assurance mobile en 2017.

b. Environnements de test réglementaire en Afrique

Dans un monde qui connaît une transformation rapide, les régulateurs ont souvent des difficultés à suivre le rythme du développement commercial et de l'innovation technologique. En vue de rendre possible cette dernière tout en protégeant les assurés et les clients, les gouvernements du monde entier, y compris en Afrique, ont établi des « environnements de test réglementaire » ou « regulatory sandboxes ».

C'est à l'autorité financière britannique (Financial Conduct Authority) que l'on doit le premier concept de ce type, qu'elle a ensuite popularisé dans le monde entier à partir de 2016. D'après la Banque Mondiale, la densité de ces environnements liés à la fintech à l'échelle mondiale a bondi, notamment entre mi-2018 à 2020, près de 56 % de tous ces cadres considérés comme pertinents ayant été créés en 2018 et 2019. Près de 20 % ont été mis en place lors du seul premier semestre 2020, signe d'une accélération du recours à ces environnements pour tester des innovations et réglementations portant sur la fintech.

Tendances réglementaires majeures transformant le marché africain de l'assurance

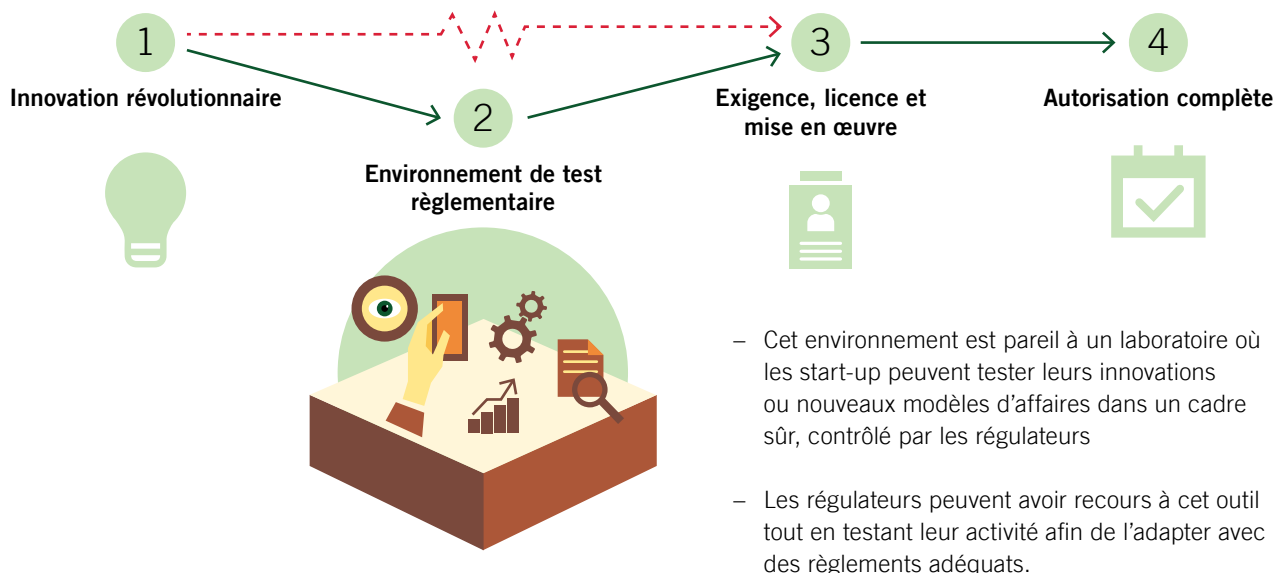
Leur récente introduction depuis 2018 dans divers pays africains est la preuve des efforts des gouvernements pour encourager le développement de nouvelles technologies.

Ghana : La Banque du Ghana vient de lancer un programme pilote d'environnement de test réglementaire. Il s'adresse aux prestataires de services financiers, avec une préférence pour les solutions de technologie blockchain, le principe KYC (Know Your Customer, connaissance du client), les transferts de fonds et le financement participatif numériques. Cet environnement de test sera dédié à la réponse aux besoins des personnes et entreprises ne bénéficiant pas de services suffisants.

Kenya : L'orientation stratégique en matière d'environnement de test réglementaire (Regulatory Sandbox Policy Guidance) fixée par la Capital Markets Authority (CMA) du Kenya précise les critères d'éligibilité et guide les parties intéressées dans le processus de candidature. Cet environnement est ouvert uniquement aux entreprises constituées au Kenya ou autorisées par un organisme de réglementation du marché des titres dans une juridiction équivalente. Une fois admise, l'entreprise a 12 mois pour effectuer des tests sur un produit ou un service, et elle doit communiquer à la CMA des rapports intermédiaires sur les progrès effectués.

Île Maurice : Sur l'Île Maurice, les entreprises font une demande de licence pour un environnement de test réglementaire qui, une fois obtenue, leur permet de conduire des affaires là où il n'y a pas de cadre légal. La licence est délivrée par l'Economic Development Board (EDB) aux entreprises éligibles désireuses d'investir dans des projets innovants. Les sociétés du monde de la fintech et hors de la fintech peuvent demander une licence.

Encadré : Qu'est-ce qu'un environnement de test réglementaire ?
Le modèle de l'environnement de test réglementaire



Source (en anglais) : <https://pharmaboardroom.com/articles/regulatory-science-struggling-to-keep-pace-with-innovation/>

Tendances réglementaires majeures transformant le marché africain de l'assurance

Mozambique : Le Mozambique n'en est qu'à ses balbutiements s'agissant des solutions de fintech. En 2018, la banque centrale du pays, associée à l'organisation Financial Sector Deepening Mozambique (FSDMoç), a créé le premier environnement de test réglementaire mozambicain. Il a été établi selon la Financial Inclusion Strategy qui vise à réaliser l'inclusion financière au Mozambique.

Nigéria : La Banque Centrale du Nigéria a publié son cadre d'environnement de test réglementaire visant la fintech et les solutions de télécommunications. Elle va commencer à autoriser des prestataires de solutions qui postulent selon un modèle de cohorte.

Rwanda : L'initiative du gouvernement rwandais en vue de promouvoir les services financiers numériques a abouti à l'adoption d'un environnement de test en 2018. Depuis, le pays se consacre à élaborer des directives pour ce dernier, sous la direction de la Rwanda Utilities Regulatory Authority. Elles n'en sont qu'à un stade préliminaire. Pour postuler, la partie intéressée devra justifier d'une innovation révolutionnaire ou de produits ou services radicalement différents de ceux existants.

Sierra Leone : Le cadre de l'environnement de test réglementaire de la Sierra Leone a été lancé en 2018 par la banque centrale du pays, accompagnée de l'organisme Financial Sector Deepening Africa et du Fonds d'Équipement des Nations Unies dans le cadre de l'initiative de ce pays de l'Afrique de l'Est en matière de fintech. Les critères d'éligibilité sont les suivants : l'entreprise candidate doit être enregistrée en Sierra Leone, et un citoyen sierra-léonais doit en détenir au moins 10 %. Seules les entreprises de la fintech peuvent postuler.

Afrique du Sud : L'environnement de test réglementaire a été mis en place par l'Intergovernmental Fintech Working Group (IFWG), réunissant plusieurs régulateurs sud-africains. Ce type d'environnement est utilisé pour tester de nouvelles technologies ou modèles commerciaux dans le contexte de cadres réglementaires existants ou en développement.

Trois autres pays, à savoir l'Égypte, l'Eswatini et la Tunisie, élaborent actuellement leur environnement de test réglementaire.

Tendances réglementaires majeures transformant le marché africain de l'assurance

4. Protéger les plus démunis pendant la pandémie de Covid-19 – l'univers réglementaire de l'assurance inclusive

D'après la Banque Mondiale, la crise du Covid-19 pourrait faire basculer 150 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté sur toute la planète. En parallèle, la crise économique contraint les gouvernements à réduire leurs budgets d'aide aux plus démunis. Dans une période comme celle-ci, l'assurance inclusive est une solution idéale pour traiter les problématiques exacerbées par la pandémie. Qu'a-t-on observé sur ce front au niveau mondial et sur le continent africain ?

Tableau 1 : Univers réglementaire de l'assurance inclusive dans les pays africains, octobre 2021

Pays	Réglementation de l'assurance inclusive	Licence dédiée à la micro-assurance	Autre réglementation favorable*	Assurance basée sur un indice**	Statut
Pays de la CIMA***	X	X			Mis en œuvre
Congo (RDC)	X				En cours de développement
Égypte	X		X		Mis en œuvre
Eswatini	X	X	X		Mis en œuvre
Éthiopie	X		X		Mis en œuvre
Ghana	X		X		Mis en œuvre
Kenya	X			X	Mis en œuvre
Lesotho	X				En cours de développement
Liberia			X		n.c.
Madagascar	X				Mis en œuvre
Malawi	X				Mis en œuvre
Maroc	X		X		En cours de développement
Mozambique	X			X	Mis en œuvre
Namibie	X		X		En cours de développement
Nigéria	X	X			Mis en œuvre
Rwanda	X				Mis en œuvre
Afrique du Sud	X	X			Mis en œuvre
Tanzanie	X				Mis en œuvre
Tunisie	X				En cours de développement
Ouganda	X		X	X	En cours de développement
Zambie	X				En cours de développement
Zimbabwe	X	X			Mis en œuvre

* La mention « Autre réglementation favorable » désigne une variété d'approches : permettre l'utilisation d'outils à distance, de modèles numériques et de signatures électroniques dans les opérations d'assurance, l'assurance mobile, les environnements de test réglementaire, l'assurance contre les risques et les catastrophes climatiques, l'assurance agricole et l'assurance basée sur un indice, parmi d'autres tendances et innovations.

** Bien qu'elle soit encore confidentielle, l'assurance paramétrique, ou basée sur un indice, où le versement est lié à un déclencheur prédéfini, commence à s'ancrer. Le Kenya a été un des premiers pays à intégrer une définition de l'assurance paramétrique dans sa législation.

*** Les pays de la CIMA soumis à réglementation sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, l'Union des Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Gabon, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Source : Initiative Accès à l'Assurance (A2ii) – Carte de la réglementation⁵

5 Mise en garde de l'A2ii : la carte ne prétend aucunement à l'exhaustivité et les informations qu'elle contient sont en permanence mises à jour au mieux des connaissances dont dispose l'A2ii.

Tendances réglementaires majeures transformant le marché africain de l'assurance

L'assurance inclusive est une activité récente. C'est en Inde, en 2005, qu'apparaît la première réglementation sur la micro-assurance. Aujourd'hui, d'après l'Initiative Accès à l'Assurance, 72 marchés ont introduit une forme de réglementation pour soutenir l'assurance inclusive dans ses nombreuses configurations. Parmi eux figurent 35 pays africains (32 en Afrique subsaharienne et 3 en Afrique du Nord) ayant adopté des réglementations en ce sens, ou étant en passe de le faire (cf. tableau). La CIMA a été le premier régulateur à lancer un ensemble de règles portant sur la micro-assurance en 2012.

Les régulateurs africains jouent un rôle clé dans l'incitation du secteur de l'assurance à proposer des produits abordables aux populations des catégories de revenus moyens à faibles. En outre, la proposition de valeur de la micro-assurance est largement tributaire de l'introduction d'une réglementation favorable, d'une technologie appropriée, de son regroupement avec d'autres services financiers et/ou réseaux de distribution mobile, ainsi que de la communication de ses avantages à la population.

5. Perspectives – quels axes pour les régulateurs mondiaux ?

Nous avons pu identifier les priorités actuelles des régulateurs africains, et la manière dont ils préparent l'avenir de leurs marchés d'assurance respectifs. Nous souhaitons désormais donner une perspective sur les nouvelles problématiques susceptibles d'émerger et de façonner l'univers de la réglementation assurantienne dans les pays africains ces prochaines années :

- **Covid-19 – les enseignements tirés et le traitement équitable des assurés** : Non seulement les compagnies d'assurance analysent leur résilience opérationnelle à la lumière du Covid-19, mais les régulateurs tireront également les conclusions qui s'imposent et seront plus vigilants quant à cette question. Les assureurs verront sûrement les examens de leurs pratiques commerciales par les régulateurs se multiplier. Ces derniers voudront s'assurer que les consommateurs ont été traités équitablement, étant donné que la plupart des contacts avec les clients pendant la pandémie étaient virtuels.
- **L'IFRS 17 approche à grands pas** : Bien que la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 ait été repoussée au 1^{er} janvier 2023, cette dernière marquera l'un des changements les plus marquants en matière de comptabilité dans le secteur de l'assurance depuis plusieurs décennies. Les compagnies d'assurance qui vont passer à cette nouvelle norme devront accomplir à temps les étapes requises pour s'assurer que leurs systèmes internes aient été testés et soient pleinement opérationnels avant l'envoi des premiers rapports aux investisseurs. Prendre les devants ouvre donc l'opportunité d'améliorer l'analyse et la compréhension de leurs données pour prendre des décisions mieux éclairées.
- **ESG – la pression monte de la part des régulateurs et investisseurs** : L'UE, l'ONU, le G7, l'OCVI et l'OCDE intégrant tous les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur planification de stratégie à long terme, la convergence entre les décideurs politiques est en train de devenir une réalité. Face à cette évolution réglementaire et à un changement des préférences des investisseurs, une simple approche risque-rendement des portefeuilles d'assurance ne suffit plus. En juin 2020, les Principes pour une assurance responsable issus de l'Initiative du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ont livré les premières orientations ESG pour le secteur de l'assurance à l'échelle mondiale. En réponse, un groupe des principaux assureurs et réassureurs mondiaux ont formé la « Net-Zero Insurance Alliance » en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.
- **Reporting sur le changement climatique – rendre le risque transparent et comparable** : La 26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulée en novembre 2021 s'est concentrée davantage sur cette question vitale pour le secteur de l'assurance. Les assureurs devront être à même d'évaluer précisément l'impact du changement climatique afin de l'apprécier justement en termes de prix. Le Conseil de Stabilité Financière a mis en place la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) en vue d'améliorer la production de rapports concernant les informations financières liées au climat. Le rapport de la TCFD fournit des recommandations afin de publier des données cohérentes, comparables et transparentes sur les risques et opportunités du changement climatique. Une large adoption permettra de garantir l'intégration systématique des impacts du changement climatique dans les décisions commerciales et d'investissement.

